

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE

REVUE
DE BRETAGNE

DE

VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA
Société des Bibliophiles Bretons

TOME XXII

2^{me} Livraison. — Août 1899



PARIS ET NANTES

1899

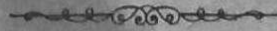
— S'adresser pour la rédaction de la REVUE à M. OLIVIER DE GOURCUFF, Délégué du Bureau des Bibliophiles Bretons, 11^{bis}, rue Faraday, à Paris.

— Communications relatives à la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS : s'adresser à M. R. BLANCHARD, Secrétaire de la Société, 1, rue Royale, à Nantes.

SAINTE-ANNE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite)¹.



DEUXIÈME PARTIE

PÈLERINAGE

V

Incendie de la statue.

I. — ENLÈVEMENT.

Pour l'opérer, il fallait un homme dépourvu de scrupules et prêt à toutes les besognes. Cet homme se rencontra, et pour la désolation de la ville d'Auray, c'était un de ses enfants.

Bonaventure Laity, qualifié « d'écrivain avant et depuis la Révolution² », avait 27 ans en 1793, et il s'était acquis déjà une si belle réputation de terroriste que Prieur de la Marne, par un acte daté de Lorient le 11 novembre de la même année, le nomma procureur-syndic du district d'Auray³. Deux jours après, il prenait la parole en ces termes devant les administrateurs : « Si jamais les circonstances ont dû réveiller votre sollicitude, c'est celle où nous nous trouvons en ce moment critique... Oh ! voyez les habitants des

¹ Voir la livraison de février 1899.

² L. 800.

³ *Id.*

campagnes, ces êtres faibles et féroces, gangrenés du plus sanglant fanatisme et du royalisme le plus outré. Il est temps de sévir contre la rébellion ouverte, le glaive de la loi ne doit point être nul entre nos mains... une molle insouciance nous perdrait!... » Voilà comment, à peine installé, pérorait Laity ; mais, s'il aimait à pérorer, il préférerait agir. Aussi quitta-t-il bientôt les fonctions de procureur-syndic pour devenir agent national, et c'est en cette dernière qualité qu'il accomplit ses meilleurs exploits.

Ces exploits concernaient naturellement les proscrits. Nul ne se donnait plus de mal pour les anéantir. Il les poursuivait nuit et jour, accompagné de gendarmes et de soldats et surtout d'un chien énorme, qu'il avait dressé à leur faire la chasse. Ce furent les aboiements de ce chien qui découvrirent le malheureux chartreux Mathurin Léon, caché dans un champ de seigle de Brech. Laity fut si ravi de cette prise qu'il voulut faire danser sa victime : « C'est un gibier de plus pour la guillotine, s'écriait-il le 10 juin 1794, ce sera sa dame puisqu'il refusait de danser avec nous la carmagnole¹. » Le 14 du même mois, il se plaignit au président du tribunal criminel de certains prisonniers, dont la longue détention l'agaçait : « les uns ont crié vive le roi, d'autres ont prêché la contre-révolution, un autre est ex moine émigré. Tout cela est gibier de guillotine. Faut-il les faire filer de suite à Lorient ? ou faut-il encore qu'ils choment icy à manger, au grand regret des républicains, le pain de la nation²... ? » Ce zèle allumait l'enthousiasme du procureur-syndic Barré-Manéguen, qui dans une lettre à Prieur célébrait de la sorte sa propre activité et celle de son complice : « Si le feu qui nous anime avait pu se transfuser dans l'âme froide de nos collaborateurs, tu n'aurais pas à te plaindre de la négligence mise dans l'exécution de ton arrêté³. »

Voilà Laity ! ces traits suffisent à le peindre, et désormais rien ne saurait étonner de sa part. Sans pitié pour les proscrits, il devait être sans respect pour les choses saintes, et si quelqu'un pa-

¹ L. 800.

² L. 817.

³ *Id.*

* L. 816.

raissait capable de porter sur la statue vénérée une main sacrilège, c'était celui-là. Au cours d'une de ses expéditions, « ce Laity vint à Sainte-Anne avec d'autres patriotes, entr'autres Brizard menuisier. Prenant des échelles, ils renversent et brisent toutes les statues, Laity alla droit à celle de Sainte-Anne que les dragons de Beysser et autres avaient respectée. Il l'envoie au Lion d'or, l'enveloppe d'une pièce de toile, et la met derrière lui à cheval, malgré les reproches des femmes de l'auberge. Louison Prado domestique au Lion d'or était présente. Cet homme fort vigoureux mourut de consommation et des suites de ses débauches, à Auray. Il devint sec comme un morceau de bois. Il parut à Sainte-Anne en cet état. Il semblait que la main de Dieu l'eût fait sécher⁴. »

L'auteur de cette relation inédite est M. l'abbé Le Bihan, ancien vicaire et ancien recteur de la paroisse de Pluneret, où il exerçait le ministère dès la Restauration. Très curieux de sa nature, il se plaisait à interroger les survivants de la Révolution, acteurs ou témoins, si nombreux autour de lui, et à consigner minutieusement par écrit tous les épisodes qui s'y rapportaient. Son témoignage est donc sérieux et on ne saurait facilement le récuser. Il paraît cependant s'être trompé sur un point, il a placé en 1793 l'enlèvement qui nous occupe ; mais si l'interprétation du mot *idole* n'est pas inexacte, si cette expression désigne la statue, comme on est vraiment porté à le croire, c'est vers le milieu de 1794 qu'il se serait produit.

II. — EFFORTS POUR LA SAUVER.

L'exploit de Laity ne passa pas inaperçu. En l'apprenant, ses compatriotes s'émurent, et employèrent leurs efforts à réparer la profanation qu'il avait commise. Le Père Martin a écrit dans son *Histoire de Sainte-Anne*, éditée en 1831, les lignes suivantes :

« Le gouvernement fit aussi enlever les statues ; celle de la sainte resta plus d'un an chez une honnête famille qui la gardait malgré la peine de mort à laquelle ce précieux dépôt l'exposait. »

⁴ Manuscrits.

Comment tombait-elle « chez une honnête famille ? » L'auteur l'explique dans l'édition de 1838 :

« La statue si vénérée fut d'abord sauvée par de bons habitants d'Auray, qui la cachèrent plus d'un an en bravant la peine de mort. »

Ainsi, à peine était-elle arrivée à Auray, que des catholiques parvinrent à s'en saisir et à l'emporter chez eux. Ce détail, presque intime, semble faire croire que l'auteur, dont les parents avaient été plus ou moins mêlés au mouvement révolutionnaire, en savait là-dessus plus qu'il n'en disait.

Il ne paraît pas moins au courant de la question lorsqu'il écrit en 1831 : « A la suite de vives perquisitions, elle fut transférée dans le dépôt commun des objets d'église » ; et en 1838 : « Ils se virent comme contraints plus tard de la porter au dépôt des objets d'église. »

Plus tard, c'est-à-dire, après la Terreur, époque où ils bravaient en la cachant la peine de mort. Si elle avait été découverte pendant ce temps abominable où l'on osait se jouer ouvertement des choses les plus sacrées et commettre sans sourciller tous les attentats, il est hors de doute qu'on ne l'eût pas épargnée. Or elle fut épargnée puisqu'elle existait deux ans après. Ce qui en fait foi, c'est un document officiel adressé, le 17 octobre 1796, par Faverot, commissaire du pouvoir exécutif auprès de l'administration centrale du Morbihan, au ministre de la police, qui lui demandait des renseignements sur le pèlerinage.

« L'image de sainte Anne qui existait au couvent des Carmes près d'Auray, est depuis deux siècles dans la plus haute vénération dans toute la Bretagne. On y allait de partout... et on n'a jamais vu une affluence aussi grande que cette année. Cependant le chétif morceau de bois tant vénéré n'est pas à Sainte-Anne. L'administration l'a fait enlever, et il est déposé dans une armoire de l'administration du district, d'où on pourrait le tirer pour l'échanger avec le pape contre quelques-uns des célèbres monuments des arts qui honorent l'Italie ».

Quoi de plus explicite ? Le 17 octobre 1796, jour où écrivait Fa-

¹ L. 265.

verot, la statue était intacte dans la maison du district, et elle ne se trouvait pas confondue avec le mobilier que les spoliateurs y avaient entassé, elle était isolée et placée à part dans une armoire ; et elle possédait, toute chétive qu'elle était, une telle valeur aux yeux du commissaire que l'idée lui vint de l'échanger avec le pape contre un des chefs-d'œuvre de l'Italie.

Quel cas le ministre fit-il de cette proposition ? Aucun. Dans sa réponse du 12 novembre, il ne toucha même pas à ce sujet. Tout préoccupé « des pèlerinages qui se font sur le champ où les émigrés ont été fusillés... », où « les uns déposent des béquilles, des cierges et autres ouvrages de cire... », ce qui « prouve un reste de fanatisme royal et d'attachement pour la mémoire des rebelles¹ », il dédaigna les pardons de Sainte-Anne et les *superstitions* qui s'y pratiquaient ; mais, puisque le projet d'échange n'avait pas abouti, qu'allait-on faire de la statue ?

III. — DESTRUCTION.

La solution naturelle eût été de la reporter à sa chapelle ; mais personne n'y songeait ; car si les administrateurs toléraient le pèlerinage, ils se gardaient bien de le favoriser. Dès lors il n'y avait d'autre alternative que de la détruire ou de l'abandonner dans l'armoire qui la renfermait.

Cette dernière conjecture, examinée en soi, n'est pas invraisemblable ; et, en ce cas, n'est-il pas permis de supposer que la statue avait pu être oubliée dans sa cachette, et, à la rigueur, exister encore ? L'auteur de ces lignes se l'est demandé un instant, et dans l'espoir de la remettre au jour, il s'est rendu à la mairie d'Auray qui n'est autre que l'ancienne maison du district ; il en a visité les placards, fouillé tous les coins et recoins, pénétré dans les greniers obscurs, déchiré maintes toiles d'araignées, pour n'aboutir d'ailleurs à aucun résultat.

Cet insuccès ne l'a pas étonné outre mesure ; et, à dire vrai, il agissait ainsi par acquit de conscience plutôt que par une conviction réelle. Aussi est-il revenu sans trop de peine au sentiment du

¹ L. 265.

Père Martin qui assure que, « transférée dans le dépôt des objets d'église, elle y fut trouvée, et bientôt brisée et livrée aux flammes. » Cette déclaration a d'autant plus de poids qu'elle émane d'un homme en état d'être bien renseigné et qui, loin de la démentir dans l'édition de 1838, l'a complétée par un nouveau détail : « Portée au dépôt des objets d'église, on l'en tira pour la livrer aux flammes, à Vannes. » C'est donc à Vannes et non à Auray, que s'effectua cette irréparable destruction ; mais en quelle circonstance et vers quel moment ? Voici ce qu'il n'est pas téméraire d'avancer.

On se rappelle que l'administration du district d'Auray, avant de disparaître, avait obtenu, le 22 juin 1797, l'autorisation de se défaire de tous les meubles et effets entassés depuis longtemps dans les dépôts publics de la ville. N'osant céder la sainte image de peur de pousser au *fanatisme*, ni la détruire à Auray où elle était si connue, pour ne pas déchaîner l'indignation populaire, il fut résolu de l'expédier à Vannes. A Vannes, on éprouvait le même besoin de nettoyer la place. La statue n'étant d'aucune utilité, on la jeta au feu avec d'autres effets, mais sans cynisme et sans fracas, tout simplement comme objet de rebus ou d'embaras.

Que cette opération ne puisse être assimilée à un attentat public, cela paraît certain. A l'époque dont il s'agit, les profanations de ce genre n'étaient plus à l'ordre du jour. Non que l'hostilité envers les choses religieuses eût beaucoup diminué au fond. La persécution avait subi cependant un temps d'arrêt, et vers la fin de 1796, on mettait en liberté les vieux prêtres détenus au Petit-Couvent. Ce mouvement de modération s'accrut dans le courant de 1797, au point que les lois d'exil furent abrogées et les proscrits rappelés ou laissés libres de rentrer dans leurs foyers. Dans ces conditions on ne s'expliquerait pas que la statue eût été brûlée de parti pris, en haine de la religion.

Le Père Martin confirme implicitement cette manière de voir, en rapportant la présence d'esprit dont fit preuve à cette occasion un habitant de Vannes : « Dieu permit qu'elle ne fût pas entièrement détruite, et l'on voit aujourd'hui sous verre, dans le piédestal de la nouvelle statue, une portion considérable de la tête sauvée par un habitant de Vannes. » S'il y avait eu attentat officiel, comment un

particulier aurait-il pu ou osé s'approcher du feu et opérer la soustraction signalée ? Dans le cas contraire il ne courait aucun danger sérieux, et un peu de bonne volonté de la part des agents lui suffisait.

Un fidèle n'avait eu besoin d'autre chose dans une circonstance où la perte des reliques était inévitable, et il réussit à les sauver.

VI

Conservation des reliques.

I. — DÉVOUEMENT D'UN FIDÈLE.

Pas plus que la statue, les reliques n'échappèrent aux recherches des persécuteurs. Celles-ci devaient même attirer spécialement leur attention, à cause du précieux reliquaire qui les renfermait. On sait que la relique offerte par Louis XIII, en 1639, se trouvait enchâssée dans un cristal de roche garni en argent. Or rien n'égalait la cupidité de la Convention pour l'or, l'argent et autres matières de valeur, qui formaient en partie le mobilier des églises.

Toujours poussés par ce mobile, les commissaires du district vinrent à Sainte-Anne « prendre le reste de l'argenterie qui y restait. » Ils avaient avec eux un orfèvre chargé d'en faire la vérification, et trois paysans de Pluneret, probablement membres de la municipalité, Salomon Le Labousse, Joseph Marin et François Jacob. Un quatrième Pierre Le Boulair les suivait, mais on croirait que c'était à titre privé, sans autre motif que sa dévotion pour sainte Anne et l'espoir de lui rendre service.

Pierre Le Boulair demeurait au village même de Sainte-Anne. C'est dire qu'il connaissait parfaitement le reliquaire, d'abord pour l'avoir vu souvent porter en procession ; puis, pour y avoir lu l'inscription suivante : *Reliques de sainte Anne données par Louis XIII en 1639*. Son erreur à cet égard était donc moralement impossible. L'orfèvre ne s'y trompait pas non plus ; mais en sa qualité d'agent de la Convention, aucune considération n'était capable de l'arrêter. Il prit « la boîte de ver qui contenait les susdites reliques », et la

rompit brutalement pour avoir l'argent qui la garnissait. Le Boulair observait de près tous ses mouvements. L'œil fixé sur le reliquaire, il « vit quelque chose tomber ; s'étant approché, il reconnut que c'était deux morceaux de reliques qu'il ramassa¹ » respectueusement en présence des trois hommes que nous avons nommés.

Le document qui contient ces faits intéressants n'en indique pas la date. Il parle seulement d'une dernière tournée opérée par les commissaires pour « prendre ce qui restait² ». Or, du 20 mai au 8 juin 1794, eut lieu une expédition de ce genre. Le 10 juin, le fameux Laity écrivait à Prieur de la Marne : « Je t'annonce avec plaisir le résultat de mes travaux et de mes courses de cette décade et de la précédente ; elles ont produit à la république plus de deux cents marcs d'argenterie, sans compter les autres matières qui lui sont d'une grande utilité³. » La lettre ne spécifie pas en détail l'origine de ce butin ; il est permis de croire néanmoins que l'argent du reliquaire en faisait partie, parce qu'à la même époque Pierre Le Boulair avisa de son secret un carme, qui vivait caché dans le voisinage.

II. — PROCÈS-VERBAL.

Ce carme était Jean Thomas, ancien sacristain de la communauté. L'heureux détenteur des reliques l'avertit de venir le trouver, comme ayant « des affaires importantes à lui communiquer⁴. » Le proscrit se laissa persuader, et le onze juin, il se présenta secrètement chez lui. Il entendit son témoignage, vit la relique et en accepta la garde avec joie.

Cela ne pouvait suffire. Il comprenait que sa parole ne ferait pas autorité en la matière et qu'il importait avant tout de s'assurer de « la vérité du fait⁵. » Il n'osa tenter aucune démarche tant que dura la persécution violente. Aussitôt qu'elle se ralentit au commencement de 1795, il eut à cœur de réaliser son dessein ; le 13 avril,

¹ Arch. de Sainte-Anne.

² Id.

³ L. 817.

⁴ Arch. de Sainte-Anne.

⁵ Id.

accompagné cette fois de Julien-René Le Bourhis, clerc du même ordre et de la même communauté, il se rendit de nouveau chez Pierre Le Boulair et y fit appeler Salomon Le Labousse, Joseph Marin et François Jacob, témoins oculaires de ce qui s'était passé. Ceux-ci confirmèrent l'exactitude du récit qui précède, et lecture faite du procès-verbal qui en fut rédigé sur-le-champ, ils le déclarèrent en tout point véritable : « Après quoi, ajoute le frère Jean Thomas, j'ai en leur présence renfermé les dites reliques dans une boîte d'argent en forme de cœur¹. » Tous signèrent ensuite le procès-verbal, « excepté François Jacob, qui ne sachant signer, a apposé une croix.² »

III. — REMISE A L'ÉVÊQUE.

La tempête éclata de nouveau et dispersa le clergé ; mais Jean Thomas ne dut pas s'éloigner du village, et c'est peut-être lui le prêtre inconnu qui, en 1798, officiait aux environs. Les persécuteurs ne vinrent pas à bout de l'arrêter ; il avait en sa possession les reliques de sainte Anne et sainte Anne veillait sur sa personne.

Lorsque l'ordre fut rétabli et la liberté du culte proclamée, le carme songea à se dessaisir de son dépôt et du procès-verbal qui en attestait la valeur. Ces précieux objets ne pouvaient être confiés qu'au chef du diocèse, et c'est à lui qu'il en fit effectivement la remise, le 27 juin 1803, devant deux témoins comme on le voit par la pièce suivante : « Huit messidor au onze, Monsieur Jean Thomas s'est présenté, et nous a remis en présence de Monsieur Allain notre vicaire général et de Monsieur Jarry notre secrétaire, un petit reliquaire d'argent en forme de cœur, contenant les reliques de sainte Anne mentionnées d'autre part³. » Suivent les signatures des personnages en question.

Les vœux du Père Thomas étaient comblés ; il avait sauvé un trésor inestimable au péril de sa vie, et l'autorité diocésaine en avait reconnu l'authenticité. Les reliques eurent donc une destinée

¹ Arch. de Sainte-Anne.

² Ibidem.

³ Ibidem.

plus heureuse que la statue, mais les contemporains l'ignoraient, et, devant ces sacrilèges spoliations, ils durent en verser des larmes de douleur. Cependant leur foi ne se déconcerta pas, la chapelle restait debout, et ils y accouraient d'autant plus nombreux qu'à un régime de violence inouïe succéda enfin une ère de sage tolérance.

VII

Tolérance.

1. — SERMON POUR LA PAIX.

L'année 1795 s'ouvrait sous les meilleurs auspices. Les arrêtés de Guezno, Guermeur et Brué mettaient fin à la persécution et le directoire du district d'Auray y applaudissait de tout cœur. Cependant ils n'avaient pas obtenu partout les effets désirés, écrivait-il le 30 mars, principalement celui « d'intéresser les prêtres à ramener l'esprit des habitants des campagnes à des sentiments de raison et d'humanité. » Pourquoi les prêtres refusaient-ils de s'intéresser à cette œuvre de pacification? Parce qu'ils « manquent eux-mêmes de la confiance qu'ils seraient chargés d'inspirer à leurs concitoyens ». Et le directoire ajoutait : « Nous avons fait parler à quelques-uns de ceux qui sont errants. Nous leur avons fait dire qu'ils pouvaient rentrer chez eux, y vivre libres et tranquilles, enfin y exercer leur culte sous notre garantie, ils ont répondu individuellement : *Quand les autres le feront, je le ferai aussi, mais je ne veux pas être le premier.* Ils s'accordent tous à dire qu'il y a contre eux un décret de la Convention, tandis qu'il n'y a en leur faveur qu'un arrêté d'un représentant du peuple, auquel ils n'accordent pas la même confiance.¹ »

Avec de pareilles dispositions, on comprend que le directoire ne fût pas tenté de lutter contre les pardons de Sainte-Anne. Aussi, la fête du 7 mars, qui en ouvre la série, attira-t-elle un nombre infini de pèlerins. C'est le directoire lui-même qui a mentionné ce détail dans un rapport au département : « Le 7^e mars (vieux style), il y eut

¹ L. 810.

concours prodigieux de paisans à Sainte-Anne¹. » Ils venaient remercier la bonne Mère de la tranquillité relative dont jouissait enfin le pays. Ce qui causa un plaisir sensible aux administrateurs, ce fut le calme des pèlerins et le sujet de l'allocution prononcée au cours de la journée : « L'un d'eux, lisons-nous dans le même rapport, y fit en breton un long sermon sur la paix et l'union qui doivent régner entre tous les citoyens et sur l'oubli du passé ; le sermon parut faire impression sur les assistants, et il fut suivi des prières pour la paix². »

Les administrateurs croyaient le prédicateur un prêtre déguisé. Ils le laissèrent néanmoins parler en liberté, et ils étaient plutôt enclins à le féliciter pour ce fait qu'à le maltraiter. La paix alors était dans les vœux de tous. De là, une suspension d'armes, conclue le 3 janvier, une entrevue à Sainte-Anne de Cadoudal, Mercier et autres chefs royalistes avec des officiers républicains³ ; des conférences fixées à La Prévalaye, dans l'espoir d'arriver à une entente définitive. Les prières venaient donc à un moment très opportun.

Ajoutons qu'en insistant sur l'oubli du passé, le prédicateur devait aussi avoir en vue la cessation des hostilités particulières. Très vives sur tous les points du département, elles l'étaient spécialement à Sainte-Anne et aux alentours. Le village renfermait quatre ou cinq délateurs de profession, qui causaient le plus grand mal⁴ ; des détachements de la force armée y opéraient souvent des perquisitions et des arrestations, sans motif sérieux⁵. En revanche, dans la nuit du 25 octobre 1794, la femme d'un patriote fut passée par les armes, et lui-même ne se sauva qu'à la faveur des ténèbres⁶ ; le 1^{er} février 1795, la fille Blavec subit le même sort⁷ ; le même jour, le nommé Jonneaux d'Auray essuya deux coups de feu⁸.

Voilà les attentats qu'il importait d'empêcher. Hélas ! les vœux

¹ L. 810.

² *Id.*

Notes de M. Le Bihan.

³ L. 823 et 824.

⁴ *Id.*

⁵ L. 803.

⁶ L. 823 et 824.

⁸ *Id.*

du prédicateur ne furent pas exaucés. Le traité de la Prévalaye n'eut qu'une durée éphémère, et la guerre recommença dans toute la Bretagne avec les vengeances privées. Pour ne point sortir de notre sujet, le 11 septembre, un infirmier de l'hospice militaire d'Auray, ayant commis l'imprudence de s'aventurer à Sainte-Anne, fut enlevé par trois chouans, et il ne dut son salut qu'à l'intercession de quelques femmes¹ ; le 6 décembre, Armel Guyot, commissaire cantonal, fut saisi, en plein jour, au bourg de Pluneret, traîné dans un petit taillis à un kilomètre de distance, massacré et enterré sur place².

Ces luttes fratricides ne permettaient guère d'entreprendre de longs voyages. Pendant quelque temps le pèlerinage tomba, et il ne se releva qu'avec le traité du 21 juin 1796, qui avait stipulé la liberté du culte.

II. — INQUIÉTUDES DU MINISTRE.

Les catholiques mirent à profit cette convention pour se rendre de toutes parts à la sainte chapelle. L'affluence fut très considérable aux fêtes qui suivirent, si l'on en croit un document du temps, le rapport de Faverot déjà cité : « Depuis les troubles, les pèlerinages avaient cessé, et on était affamé de miracles. Le peuple s'y est donc porté en foule, et on n'a jamais vu une affluence aussi grande que cette année... 20,000 personnes, dit-on, y sont allées³ ».

Informé de ces rassemblements, le ministre de la police Cochon demanda, le 8 octobre, au commissaire central quelles mesures il avait prises pour en éviter les suites. Faverot répondit hardiment qu'il n'en avait pris aucune : « Je n'ai pas cru, citoyen ministre, qu'il fût dans vos principes d'apporter des entraves à l'exercice du culte quand les actes en sont renfermés *intra parietes* comme ils le sont à Sainte-Anne⁴. »

Ce langage était plus exact que ne le pensait le commissaire.

¹ L. 818.

² L. 811.

³ L. 265.

⁴ *Id.*

C'est bien *intra parietes*, c'est-à-dire entre quatre murs nus que s'exerçait le culte. L'intérieur de la chapelle était en partie dégradé, les balustrades et les serrures enlevées, les statues brisées¹. L'extérieur ne paraissait pas en meilleur état, puisque le dôme de la tour menaçait ruine et que les royalistes l'avaient dépourvu du plomb qui le garnissait².

Cet état misérable, au lieu d'écarter le peuple, semblait l'attirer davantage, au grand étonnement de Faverot, qui posait en incrédule : « C'est sans doute, s'écria-t-il, un scandale aux yeux d'un philosophe » ; mais le philosophe savait s'accommoder aux humaines faiblesses, et respecter chez autrui des croyances qu'il ne partageait pas : « C'était un besoin pour un peuple que la superstition aveugle ; et pourquoi le gênerait-on lorsque la tranquillité publique, loin d'en souffrir, s'affermir au contraire par la liberté qui est laissée à chacun de se livrer aux actes du culte auquel il est attaché ? Je laisse donc un libre cours au pèlerinage de Sainte-Anne, et j'ai cru en cela remplir les vues du gouvernement et les vôtres. » Les sentiments particuliers ne sont rien, c'est l'intérêt du pays qu'il convient d'envisager avant tout. Or la fermeture des églises avait jadis provoqué la guerre civile, les mêmes causes produiraient encore les mêmes effets : « il ne faut pas se dissimuler qu'une conduite contraire pourrait entraîner les malheurs les plus graves³. »

Laissons de côté les appréciations injurieuses de Faverot qui sentent trop leur époque, et reconnaissons que la franchise dont il usa vis-à-vis du ministre sauva peut-être le pèlerinage. Le ministre en effet se montrait ouvertement hostile aux pèlerinages suscités par le moindre regret du passé, tels ceux qui se faisaient au *Champ des Martyrs* : « Si les dévots n'y étaient conduits que par des motifs de religion, écrivait-il en parlant de ces derniers, on pourrait fermer les yeux sur leurs momeries qui ne seraient après tout qu'un objet de ridicule, mais leur empressement prouve un reste de fana-

¹ L. 254 et notes de M. Le Bihan.

² *Ibid.*

³ L. 265.

tisme royal et d'attachement pour la mémoire des rebelles¹. » A Sainte-Anne il n'y avait que des *momerics*, au témoignage de Faverot ; le ministre n'avait donc aucune raison de les proscrire.

Les *momerics* purent se développer à l'aise en 1797. Les élections de mai avaient donné la majorité au parti modéré, et chaque jour voyait tomber une des entraves dont souffraient les libertés publiques. Le pèlerinage bénéficia de ce revirement inattendu, et la fête de saint Jean qui arrivait au milieu de ces pacifiques dispositions y vit les fidèles se presser en foule. Le dimanche 25 fut marqué par un incident que nous croyons bon de signaler.

La municipalité de Pluneret assistait aux fêtes, et suivant son habitude, avait fait appel à la gendarmerie afin d'y maintenir l'ordre. Les soldats commandés pour le service portaient sans doute leurs armes ; mais, sous peine d'occasionner les scènes regrettables, il convenait que ce privilège leur fût réservé. Le citoyen Canny, ancien commandant de la place d'Auray, se crut au-dessus du commun des mortels, et il parut à l'assemblée, en costume bourgeois et paré de ses armes. Kerarmel, agent de la commune, fit remarquer avec raison « qu'il serait prudent d'empêcher le militaire hors de service de se trouver armé dans des assemblées aussi tumultueuses. » L'officier reçut mal cette observation ; il déclara qu'il porterait ses armes envers et contre tout, et que, si Kerarmel osait proposer de l'en empêcher, il lui passerait son sabre « au travers du ventre jusqu'à la garde. » La municipalité ne laissa pas tomber un tel propos ; elle lui écrivit le lendemain qu'il pourrait le regretter, et que, s'il ne venait lui en témoigner son repentir, elle le dénoncerait aux ministres de l'intérieur et de la guerre².

Les deux ministres n'eurent pas probablement à intervenir. Leurs jours d'ailleurs étaient comptés. Furieux du réveil de la foi qu'ils croyaient anéantie, les jacobins firent le coup d'État du 4 septembre, et de terribles orages surgirent de nouveau à l'horizon. Ce retour

¹ Le champ des Martyrs est le champ près d'Auray, où des émigrés pris à Quiberon avaient été fusillés. D'après certains rapports, « des fanatiques y allaient faire des prières et suspendre des *ex-votos*... les uns y déposent des béquilles, des cierges et d'autres ouvrages de cire... »

² Arch. de Pluneret.

subit à la violence ne suspendit pas le concours des pèlerins, mais il amena un casernement.

III. — CASERNEMENT.

Vers la fin de janvier 1798, le commandant de la place d'Auray reçut un rapport sur les dangers que présentait le pèlerinage, ou du moins l'absence d'une troupe permanente en cet endroit. Il y crut aussitôt, et sans se donner la peine de consulter les municipaux de Pluneret, il leur ordonna de préparer un logement pour 40 hommes, qui devaient arriver le 4 février. Pour les loger, on ne pouvait songer à d'autres bâtiments que ceux du couvent ; et cependant il ne convenait pas de leur abandonner l'immeuble tout entier, ni de déranger le fermier dans ses travaux de culture, il fallait leur assigner autant que possible des appartements isolés du reste de la maison. Or telle était la situation de la chambre où couchait l'évêque dans ses visites à Sainte-Anne : « En conséquence la municipalité a décidé de prendre la chambre ci-devant de l'évêque, et dont toutes les croisées donnent sur le cloître qui entoure l'église. Cette chambre est très vaste et peut contenir vingt lits au plus¹. »

Il n'y avait qu'un inconvénient, l'entrée de la chambre était dans l'intérieur du couvent, mais il était facile de condamner cette porte et d'en ouvrir une autre à l'extérieur pour le service de la troupe. C'est la proposition que le commissaire cantonal Guillon soumit à l'administration centrale, le 2 février, deux jours avant l'arrivée de la garnison annoncée. La dépense, disait-il, serait minime, et au cas que l'administration des domaines ne pût ou ne voulût pas la fournir immédiatement, il demandait l'autorisation d'en faire les avances sur les offrandes de la chapelle². Je ne connais pas la réponse qu'on lui fit, mais il est à présumer qu'elle était favorable.

Guillon n'avait pas demandé la garnison, il l'avait même désapprouvée, la qualifiant d'inutile ; mais, puisqu'elle était venue, il décida de l'utiliser pour discipliner le canton et en particulier pour hâter la rentrée des impôts en retard. Plusieurs contribuables de-

¹ Archives de Pluneret.

² *Id.*

vaient encore ceux de l'an V. Le commissaire écrivit, le 2 mars, aux agents des communes de faire publier et afficher leurs noms et de les prévenir « que si dans la décade, ils ne se sont pas acquittés, le commandement de la force armée qui est à Sainte-Anne, a l'ordre expresse d'envoyer garnisaire chez eux¹. »

Le 28 du même mois, le commandant reçut une autre commission. On l'avertissait « que les émigrés, les voleurs, chauffeurs et autres malfaiteurs qui parcourent le département, sont aujourd'hui déguisés en saulniers ou multiers. » Tous ces individus montreraient vraisemblablement un jour ou l'autre leur visage à Sainte-Anne, un des centres les plus importants de la région. Par suite, il avait « à redoubler de zèle et d'activité contre les monstres, en faisant arrêter tous ceux que la troupe rencontrerait non munis de passeports et dont même les passeports paraîtraient suspects². »

Rien n'indique au juste combien de temps dura le casernement. On sait seulement qu'on l'avait supprimé avant le 24 juillet. Nous en avons la preuve dans une lettre envoyée ce jour par Guillon, commissaire du canton de Pluneret, au général commandant l'arrondissement d'Auray : « Citoyen, écrivait-il, vous êtes sans doute instruit que demain et après demain, il se tient une foire ou assemblée au lieu de Sainte-Anne, à laquelle il se trouve toujours une affluence considérable de personnes de tout sexe. Je pense que pour y faire régner le bon ordre et la tranquillité, un détachement de la force armée y serait nécessaire, n'ayant plus de cantonnement à Sainte-Anne³. »

La gendarmerie suffisait d'ordinaire au maintien de l'ordre. Si Guillon cette fois réclama de la troupe, c'est qu'il comptait s'en servir pour « exécuter les lois relatives aux passeports et aux patentes. » En tout cas sa mission était précise, elle avait pour objet de garantir la tranquillité publique ou d'assurer le service des passeports, nullement d'entraver la liberté des pèlerinages et de molester ceux qui bornaient leurs soins à prier.

¹ Arch. de Pluneret.

² Id.

³ Id.

⁴ Id.

V. — FIDÉLITÉ LOCALE.

Le spectacle donné par les pèlerins étrangers était de nature à exercer une heureuse influence sur le peuple d'alentour et à enraciner dans son cœur les sentiments chrétiens que lui avaient légués ses ancêtres. Cette ténacité faisait dire au commissaire Guillon, dans un rapport du 28 octobre 1797 : « Le peuple de Pluneret, ami de la paix, mais sans énergie pour la Révolution, tenant à ses préjugés plus qu'à tout autre régime ; il faudrait des siècles pour lui faire adopter d'autres principes que ceux de sa religion, en général il est très insouciant sur le sort de la République¹. »

Ce rapport et d'autres similaires, qui provenaient des divers cantons, trompèrent les calculs machiavéliques du Directoire, qui s'était imaginé que pour tuer la religion, il suffirait d'en tuer les ministres. Dans cette persuasion il avait déclaré aux prêtres une guerre acharnée, tout en affectant de respecter la liberté du peuple. Le peuple cependant, grâce à cette liberté relative, se rassemblait les dimanches et les fêtes dans les églises ou chapelles, pour y réciter des prières en commun². Cet usage se pratiquait dans la plupart des cantons du Morbihan et en particulier dans celui de Pluneret, d'autant plus aisément que ces réunions privées ne constituaient pas, aux yeux du commissaire, l'exercice du culte : « Pas de culte, écrivait-il en substance, le 2 janvier 1798, à moins qu'on ne veuille considérer comme culte une prière qui se fait en commun dans l'église principale de chaque commune, les dimanches et fêtes, mais où il n'assiste ni constitutionnels ni autres³. »

Si le peuple fréquentait avec tant de courage les églises paroissiales, il n'avait garde d'oublier le chemin qui menait à celle de Sainte-Anne. A en croire un document du temps, les voisins y affluaient sans cesse, et elle « leur servait d'oratoire habituellement⁴. » D'après un autre témoignage, les fidèles s'y « réunissaient

¹ Arch. de Pluneret.

² L. comptes décadaires ans VI, VII.

³ Idem.

⁴ Arch. de Pluneret.

le dimanche de toutes les paroisses voisines pour chanter entr'eux l'office du soir¹. » C'est donc à Sainte-Anne qu'ils allaient prier de préférence.

Témoin de ces touchantes manifestations, le commissaire de Pluneret avait raison d'écrire « que le peuple regrette sa religion » ; mais il avait tort d'ajouter « que le peuple la croit éteinte parce qu'il est privé de ses prêtres². » Une foi si vive, des prières si ferventes devaient donner aux fidèles l'espoir de meilleurs jours, et il semblerait que l'administration locale partageât ce sentiment.

À voir ces municipaux en certains jours, on eût dit des énergumènes. Le 21 janvier 1798, ils se réunirent dans le temple décadaire et y prêtèrent avec enthousiasme le serment de haine à la royauté et à l'anarchie et d'attachement à la République³. L'année suivante leur enthousiasme paraissait déborder. Sur l'invitation de Vincent Rio, président de l'administration cantonale, le commissaire prononça un discours analogue à la fête du jour avec l'énergie du plus pur patriotisme et à la satisfaction de tous les bons républicains⁴. » La municipalité témoigna la plus vive allégresse, renouvela son serment de haine ; et après des imprécations contre les parjures et une invocation à l'Être suprême, elle sortit du temple pour « assister à la plantation d'un arbre de la liberté qui s'est faite au milieu des chants patriotiques⁵. »

L'anniversaire de la proclamation de la République, qui tombait le 22 septembre, se célébra encore avec plus d'éclat. Au pied de l'arbre de la liberté, on avait dressé à la Patrie un autel « orné de fleurs champêtres et de verdure » avec cette inscription :

Paix à l'homme just et à l'observateur fidèle des lois.

L'administration assemblée au temple décadaire se mit en marche vers cet autel « avec pompe et décence, en chantant des hymnes patriotiques. » Ce ne fut pas Guillon cette fois qui porta la parole. Le

¹ Histoire du P. Martin.

² *Z.* Comptes décadaires, ans VI, VII.

³ Registre des délibérations de Pluneret (*Arch. de Sainte-Anne*).

⁴ *Id.*

⁵ *Id.*

nouveau président Jean-Louis Le Méro fit lui-même le discours « dans l'idiome du pays, » faisant « sentir au peuple toute la solennité que comporte ce jour mémorable. » La prestation habituelle du serment suivit cette harangue et des jeux populaires viurent couronner le tout¹.

Or cet appareil ne tirait pas à conséquence. Les municipaux avaient soin de déclarer qu'ils agissaient par ordre, et ils n'en devenaient pas plus fougueux partisans de la république. Le commissaire écrivait d'eux : « Ils sont sages, honnêtes et incapables de mal verser ; mais sont-ils royalistes ? Je l'ignore². » Ces fêtes ne donnaient lieu non plus à aucune profanation ; car le temple décadaire où ils se réunissaient n'était ni une église ni une chapelle, mais tout simplement une chambre du presbytère convertie en salle communale. Ils ne songeaient donc pas à opposer un temple à un autre ni à confisquer au profit des cérémonies républicaines le pèlerinage voisin. Au contraire ils avaient un faible pour ce dernier et le favorisaient de leur mieux. Aussi se célébrait-il en toute liberté si l'on excepte une légère entrave qu'on y avait apportée depuis un certain temps.

On sait qu'à Sainte-Anne se faisait un grand commerce. On y voyait « beaucoup de marchands de bagues, chapelets et jouets d'enfant. » Et quels jours étalaient ils ? Les dimanches et les fêtes de l'ancien calendrier, jours où le nombre des pèlerins était le plus considérable. Le commissaire n'essaya jamais de s'opposer à ces étalages, ni d'y assigner des jours particuliers. Tout ce qu'il fit, parce qu'un décret récent l'y obligeait, c'était d'empêcher « que cela eût lieu les décadys et jours de fêtes³. » Ces jours-là, il y avait chômage obligatoire et défense de tenir boutique à ciel ouvert ; mais comme le commerce devait se pratiquer dans l'intérieur des maisons, les marchands et les pèlerins n'eurent guère à souffrir de

¹ *Arch. de Sainte-Anne.*

² *Id.*

³ *Id.*

⁴ *Arch. de Pluneret.*

⁵ *Id.*

⁶ *Id.*

cette mesure. Encore la municipalité entreprit-elle de la faire disparaître, du moins aux grands pardons.

Vers le milieu de 1798, l'administration centrale s'occupait de rechercher les foires et les marchés qui se tenaient à jour fixe dans le département, afin d'en dresser un tableau définitif. Le commissaire Guillon lui écrivit, le 20 juin, à ce sujet : « La commune de Pluneret... n'a ni foires ni marchés, à moins qu'on ne veuille donner le nom de foires aux différentes assemblées qui ont lieu à Sainte-Anne. Les principales sont :

Le 7 mars, ouverture des assemblées ;

Les deux fêtes de la Pentecôte ;

Les 24, 25 et 26 juillet, grande assemblée ;

Le 25 août, clôture des assemblées¹. »

Le conseil municipal ne se contenta pas de cette indication ; il demanda qu'on inscrivit sur le tableau « les six marchés considérables du lieu de Sainte-Anne². » Cette démarche était pleine de prévoyance, elle équivalait à leur assurer avec la liberté la protection publique.

Par malheur, l'administration centrale n'en tint aucun compte, et loin de prendre « les six marchés » sous son patronage, elle édicta les dispositions les plus rigoureuses contre les réunions non autorisées. Dans deux arrêtés (6 septembre et 20 octobre 1798 qui se complétaient l'un l'autre, elle défendit « qu'aucune marchandise, aucuns bestiaux ne se trouvent réunis ou étalés et exposés en vente à d'autres jours que ceux » indiqués aux tableaux ; en outre, « à tous les citoyens de se réunir pour les marchés à d'autres jours et d'autres lieux fixés, sous les peines prononcées contre les attroupements séditieux³. »

Ce règlement était comme une épée de Damoclès suspendue sur le pèlerinage, et le coup qu'on redoutait ne tarda pas à le frapper. »

(A suivre).

Abbé J.-M. GUILLOUX.

¹ Archives de Pluneret.

² Id.

³ L. 87.

CORRESPONDANCE D'HIPPOLYTE LUCAS

PENDANT

LE SIÈGE ET LA COMMUNE

(6 Septembre 1870 — 31 Mai 1871)

(Suite).

21 novembre.

J'ai reçu votre télégramme aujourd'hui jeudi vers deux heures, et il m'a fait grand plaisir. Enfin je sais où vous êtes, et vous ne pouvez être mieux que chez Paul¹ malgré la gêne que cela peut lui causer. J'en suis ravi et je le remercie profondément ainsi que son excellente femme de vous avoir donné l'hospitalité. La vie est dure ici, et tu n'y aurais pû tenir ; nous en sommes aux salaisons. Moi qui déteste tout ce qui est salé, je ne puis m'y faire et j'ai fort mal déjeuné ce matin. N'importe, je vivrai de chocolat le matin, je trouve encore à dîner dans un restaurant où le cheval n'est pas trop mal accommodé. Les Prussiens comptent évidemment nous prendre par la famine, car ils attaquent rarement. Au reste, quand ils attaquent ils sont repoussés et nous échapperons très probablement au bombardement. Ernest² est aux grand gardes entre le fort de Rosny et celui de Nogent. Il est venu me voir ce matin. Sa compagnie va camper. Je lui ai prêté cent francs pour acheter ses objets de campement. Il vous offre toujours sa maison de Dinard ;

¹ Voir la livraison de juillet 1899.

² Paul Lucas, cousin germain d'Hippolyte Lucas, commandant du génie à Rennes, et chargé alors de la mise en état de défense de cette ville. Mort en 1880.

³ Ernest Gauthier, neveu d'Hippolyte Lucas, capitaine des mobiles d'Ille-et-Vilaine.

mais sans vos malles qui, dit-il, n'y pourraient pas entrer. La petite vérole fait des ravages. La petite Rozzachi de l'opéra, cette charmante danseuse de 18 ans, vient de mourir. Je me porte bien et ne crains pas la contagion. Je vais me remettre au travail pour l'*illustration*. Paul a-t-il repris du service? Je voudrais bien le savoir. Y a-t-il une armée de l'Ouest?

9 décembre.

Vous avez eu sans doute connaissance de la lettre du général de Moltke au général Trochu et de la nouvelle qu'il croyait devoir lui annoncer de la reprise d'Orléans par les armées allemandes. Le général de Moltke avait l'intention de décourager la défense de Paris, mais il n'a pas réussi. L'animation n'en est que plus grande contre les Prussiens. Sans le mauvais temps on aurait déjà repris les hostilités. Il tombe une neige glaciale. J'y ai gagné un terrible rhume de cerveau qui m'ennuie fort mais qui passera comme bien d'autres. Je n'ai pas eu de nouvelles d'Ernest ni du bataillon de Saint-Malo. Je sais qu'il a donné, mais où, je n'en sais encore rien. Les mobiles d'Ille-et-Vilaine ont été fort maltraités. Plusieurs officiers ont été tués, d'autres blessés; on parle de Duserseul, le fils probablement du Duserseul que j'ai connu autrefois, comme grièvement atteint.

J'ai reçu une lettre de faire part de la mort de M^{me} Arnheiter la belle-mère de Bazzoni¹. Elle souffrait depuis longtemps d'un catharre qui a fini par l'enlever d'autant plus que, d'après ce que m'a dit M. Arnheiter, elle avait une singulière façon de se soigner; elle ne mangeait pas et buvait ses quatre bouteilles par jour. Le vin était bon, mais cette tisane-là ne pouvait guère la remettre. M^{me} Bazzoni ignore sans doute, à l'heure qu'il est, la mort de sa mère. C'est terrible de penser que, la guerre finie, on peut apprendre que depuis deux ou trois mois déjà on a perdu les siens.

Le major Iung² est prisonnier à Aix-la-Chapelle. C'est fort heureux pour lui. Quant au commandant Samuel³, on ne sait pas s'il

¹ Bazzoni, compositeur, ancien collaborateur d'Hippolyte Lucas.

² Major Iung, officier d'état-major qui devint général après la guerre, ami d'H. Lucas.

³ Commandant Samuel officier d'état major fait prisonnier, ami d'H. Lucas.

est vivant ou mort. J'ai vu ces jours-ci Louis Blanc, je lui ai dit que tu m'avais demandé de ses nouvelles, et il m'a paru fort sensible à ce souvenir. Son frère Charles est remplacé comme directeur des lettres et des arts et je crois que les bibliothèques sont dans sa division. Moins le nom de ministère, c'est la division de Maurice Richard. Je l'ai vu aussi lui, mais nous n'avons parlé que de la lettre de M. de Moltke: c'était justement le jour où elle a paru dans les journaux. Je n'ai pas revu Victor Hugo, mais j'ai reçu plusieurs lettres nouvelles de lui. Nous ne croyons pas du tout que l'armée de la Loire ait été détruite comme l'a voulu faire croire le général des armées prussiennes et nous persistons à penser que l'armée de l'Ouest et celle de Bourbaki regagneront l'armée de Trochu, un jour ou l'autre.

Les privations se font sentir de plus en plus, mais elles sont supportées gaiment. Le cheval est passé à l'état de bœuf, et nous mangeons maintenant les chevaux des petites voitures. Dieu veuille qu'il y en ait pour le temps du siège! On s'y fait. Les fameux tirailleurs de Belleville qui demandaient tant à sortir et à enlever le roi de Prusse ont lâché pied devant l'ennemi. Ils ont été dissous, on leur reprend leurs armes. Flourens a été mené à la conciergerie où il se démène comme un diable dans un bénitier. La patrie en danger de Blanqui est morte faute de lecteurs. Ces nouvelles-là feront plaisir à la province. On rit à Paris de toutes les mésaventures du parti anarchiste, qui du reste n'a jamais été sérieusement à craindre et sur lequel M. de Bismarck fondait un si grand espoir pour désorganiser la défense. Donnez-moi de vos nouvelles dès que vous le pourrez.

31 décembre.

On n'a pas idée du froid qu'il fait depuis huit jours. Mon encre est gelée, ma plume aussi et la main qui tient la plume l'est également. Impossible de réchauffer tout cela. Cependant je ne veux pas laisser passer le premier jour de l'an sans t'envoyer mes souhaits de bonne année. Puisse-t-on être plus heureux en 1871 qu'en 1870!

Vous savez probablement que les Prussiens ont commencé une tentative de bombardement sur nos forts, en attendant qu'ils

puissent bombarder Paris. La tentative ne paraît pas se continuer, et l'on croit généralement que c'est pour faire diversion et nous amuser pendant qu'ils envoient des secours à l'armée du prince Frédéric-Charles. Ces gens-là ne procèdent que par ruse, et mal renseignés ou pas renseignés du tout, nous ne formons que des conjectures. Du reste on les tient en échec. Ernest est venu me voir ce matin. Le pauvre garçon est tout écopé, il a les pieds gelés, bienheureux d'en être quitte à si bon marché. Il était au plateau d'Avron. Il a même été oublié, lors de l'évacuation, avec sa compagnie aux avant-postes, de l'autre côté du plateau. Il est resté toute la nuit sous une pluie d'obus, avec les pieds dans la neige, ce qui n'empêchait pas ses hommes de se coucher à terre les uns sur les autres pour éviter les éclats d'obus. Il était forcé de les relever, à l'aide de ses grandes bottes, pour les faire marcher. C'est une grande chance que les Prussiens à deux cents mètres de là ne se soient pas aperçus qu'ils étaient restés seuls. Ils seraient probablement à l'heure qu'il est prisonniers et sur le chemin de l'Allemagne. Ce n'est que vers huit heures du matin qu'il s'est aperçu lui-même qu'on les avait abandonnés et que l'armée avait quitté le plateau sans qu'ils aient été prévenus. La veille ils avaient donné deux fois et entendu de près siffler les balles. Ni lui, ni les siens n'ont été atteints. Martin Feuillée¹ n'a pas été blessé non plus, mais sa compagnie et lui n'étaient pas de grand-garde avec eux et ils n'ont pas passé ensemble la nuit terrible de l'abandon. Ernest va rester deux jours à Paris pour se refaire un peu et se dégeler. Il sait maintenant ce que c'est que la guerre. Il a montré beaucoup de résolution et reçu, quand il a ramené ses hommes, beaucoup de félicitations. Ta mère² va bien, mais son patriotisme manque de solidité. Elle capitulerait pour un morceau de bœuf. On nous assure du reste que demain pour le premier jour de l'an nous aurons une ration de bœuf conservé.

On dit que l'Empereur est très malade à Willemshoe et qu'il est en train de mourir. Il est fâcheux pour lui qu'il n'ait pas su sauver

¹ Martin Feuillée, commandant des mobiles d'Ille-et-Vilaine, député, puis garde des sceaux après la guerre.

² M^{me} veuve Adélaïde Terme, âgée alors de 78 ans.

son honneur à Sedan, comme François I^{er} sauva le sien à Pavie. Je cesse d'écrire ayant la main tout à fait gelée.

8 janvier 1871.

Le bombardement a commencé, non seulement contre les forts, mais contre la rive gauche. Il est tombé des obus jusqu'au Luxembourg, au Panthéon, au Val de Grâce, dans le Marais, à peu de distance de l'arsenal. Plusieurs personnes ont été tuées, d'autres blessées grièvement. Tout cela n'est pas gai, mais le moral de la population n'est pas gravement affecté. On ne pense pas à capituler, on ne pense qu'à sortir pour faire payer à l'ennemi ses audaces et ses ignominies. Le canon tonne toute la journée et nous l'entendons comme s'il était braqué sur le quai. On ne dort pas, on est réveillé à tout instant par la canonnade qui ne cesse pas la nuit.

Tant que les restaurants seront ouverts, je ne mourrai pas de faim, mais si j'étais réduit à ma ration, je n'irais certainement pas loin. Malitourne¹ toujours superbe a fait la conquête d'une dame au restaurant où nous allons. C'est un morceau de fromage qui a entamé la conversation. Cette dame revenait de la vente de l'instruction publique où elle avait acheté un morceau de fromage de Hollande. Elle s'est placée à côté de nous, et ce maître Renard de Malitourne, alléché par l'odeur, fut des plus courtois et des plus galants avec la dame qui ne demandait pas mieux que de causer. Elle l'invita à aller prendre le thé chez elle, et moi aussi, par la même occasion. Nous refusâmes. Elle ne s'est pas tenue pour battue, elle est revenue au restaurant et cela commence à ne plus amuser Malitourne, moi encore moins. Je déserterais si elle continue à nous obséder.

11 janvier.

Je n'ai plus de papier pelure et je t'écris sur une carte qui ne doit pas dépasser le poids. Je t'écrirai demain plus longuement. Ta mère est à la maison. Je suis allé la chercher hier. Le bombardement a justement éclaté dans sa rue. Toutes ses vitres ont été brisées, un obus est tombé dans son jardin. Malgré cela, elle n'est

¹ Pierre Malitourne, bibliothécaire à l'arsenal.

sortie de sa chambre que parce que le propriétaire n'a pas voulu faire remettre ses volets pendant le bombardement. Les obus pleuvent sur la rive gauche de la Seine. Le jardin des Plantes est labouré, la Pitié, Sainte-Pélagie criblées. Pas beaucoup de monde de tué, les personnes qui déménagent emportent leurs obus. De frayeur nulle part !

14 janvier.

Mon cher Paul¹, le *Siècle* d'hier m'a causé une très vive inquiétude, il annonce, d'après la *Gazette allemande du Nord* que les Prussiens ont occupé Rennes, qu'ils ont littéralement dépouillé la ville et les environs. Cela m'a paru complètement invraisemblable, mais pourtant tout est possible. Tâche de me rassurer par un télégramme et dis-moi si ma femme et ma belle-fille sont toujours chez toi et si vous avez reçu mes lettres, la dernière surtout où je racontais que ma belle-mère a subi les épreuves du bombardement dans la rue de la Clef et que je l'avais recueillie à l'arsenal. Le bombardement continue la nuit sur la rive gauche, la rive droite n'a pas encore été atteinte.

29 janvier.

Ma chère amie, tu dois savoir à l'heure qu'il est que la famine a fait capituler Paris. Nous n'avons plus que pour six jours de vivres. Il y aurait bien des choses à dire sur cette capitulation, car c'en est une déguisée sous le nom d'armistice. Mais comme les autorités prussiennes peuvent décacheter ma lettre, je me tais pour le moment. Si tu peux m'envoyer un peu de beurre de Bretagne et quelque chose qui ressemble à un poulet ou quelque autre animal fantastique qu'on ne connaît plus ici, tu me feras plaisir. Un facteur de Bretagne qui est dans la garde mobile m'a apporté du pain blanc. Le pain noir que nous mangeons est si mauvais que c'est un véritable cadeau. On n'a pas idée de la composition indigeste qu'on nous rationne sous le nom de pain. Tu feras bien de joindre un peu de pain blanc au beurre que tu m'enverras.

¹ Paul Lucas, cousin d'Hippolyte Lucas. (V. *supra*.)

2 février.

Nous allons être obligés à la bibliothèque de replacer tous nos livres que nous avons enfouis dans les caves. Ce ne sera pas un petit embarras, Louis Blanc tient en ce moment la corde, et même avant Victor Hugo. Il y a malheureusement dans la liste des élus de Paris ou de ceux qu'on croit être élus des noms comme celui de Blanqui. Jules Favre a été odieusement attaqué dans sa vie privée par le *Vengeur*, journal de Pyat. On est allé jusqu'à relever dans les mairies les noms de ses enfants naturels. L'article que je t'envoie est dur pour lui. Je ne sais si Jules Favre a eu des torts dans sa vie privée, mais, comme homme public, ce n'est qu'un larmoyeur. Des phrases, et voilà tout ! Je suis de l'avis du chiffonnier qui disait : « Ce n'est qu'un Cicéron. » Et encore, Cicéron valait mieux que lui. J'ai beaucoup regretté comme toi Bancel. Tant de talent et de patriotisme s'éteignant au moment même où il aurait pu recueillir le fruit de ses peines et de ses travaux. Mon boucher vient de m'envoyer un superbe filet de bœuf, mais le filet (les bouchers ne perdent pas la carte) était accompagné d'une facture de 9 francs. Je l'ai pris quoique cela m'ait paru cher.

8 février.

Enfin, je suis complètement rassuré, je viens de recevoir ta lettre du 2 février, mais de tes télégrammes, je n'en ai encore que deux. Les autres viendront plus tard et trop tard pour le prix qu'ils t'ont coûté, puisqu'ils ne m'apprendront rien de nouveau. Je suis enchanté de savoir que vous vous portez bien. Je n'ai pas trop souffert pour ma part, si ce n'est du froid, mais ce n'est pas la faute des Prussiens. Je suis couvert de flanelle des pieds à la tête, de flanelle brevetée contre les rhumatismes. Cependant ma toux ne veut pas passer. Le beau temps la fera diminuer certainement. J'irais bien passer 15 jours avec vous, mais je ne saurais à qui demander ma passe, car l'administration de l'ouest n'est plus à Paris. Elle est peut-être à Rennes. Il est question, dit-on, d'y établir l'assemblée nationale, au lieu de Bordeaux. Alors, je m'y rendrais peut-être : je ne crois

pas pourtant qu'on prenne cette décision, la paix paraissant faite Bordeaux entre le gouvernement de Paris et Gambetta. Les élections ont lieu aujourd'hui et tout le monde est en l'air. Le sort de la France va se décider. La paix me paraît certaine. Il est bien difficile qu'ayant les pieds et les poings liés comme nous les avons, on pousse la défense à outrance.

Cependant tout est possible, et vous ferez bien de ne revenir que lorsque tout sera parfaitement calme. Je n'ai pas besoin d'argent. J'ai encore du vin, le coke seul me manque, mais le ravitaillement de Paris m'en procurera. Nous commençons dès aujourd'hui à avoir du pain meilleur. Si tu peux m'envoyer une grêle, mets-y des petits pots de beurre et un poulet. J'ai des cadeaux de beurre à faire chez Ravaisson¹, chez Lacroix², chez les personnes qui m'ont invité à dîner pendant le siège. Ravaisson a été blessé par un éclat d'obus, mais sans gravité. Delaunay³ va bien, fais-le dire à sa femme.

12 février.

J'ai reçu aujourd'hui 12 février tes deux télégrammes des 18 et 20 janvier. Ils m'auraient causé bien de la joie en leur temps, mais ils m'ont été indifférents par suite de tes nouvelles du 2 février. Continuation de bonne santé. Delaunay a dû partir hier pour Rennes. Je l'ai chargé d'un mot pour toi, mais le laisser passer subissait tant de formalités restrictives qu'il n'arrivera peut-être pas lundi comme il en avait l'espérance. Ne vous pressez pas de revenir. Les élections ne sont pas, à Paris du moins, favorables à la paix, on ne sait pas ce qui peut arriver et d'ailleurs les chemins de fer ne sont pas sûrs.

19 février.

J'ai reçu ta lettre, je te remercie des nouvelles que tu me donnes. Je n'ai pas vu Toto⁴, je n'ai vu que le gros Charles⁵, un soir où Vaccerie m'a emmené avec Théophile Gautier au Rappel, pour nous

¹ Ravaisson, conservateur adjoint à la bibliothèque de l'arsenal.

² Paul Lacroix, conservateur à la bibliothèque de l'arsenal.

³ Aimé Delaunay, compatriote et ami d'H. Lucas.

⁴ François Victor Hugo.

⁵ Charles Hugo.

montrer un canon. J'ai dit à Charles : « Vous savez qu'il y avait chez moi une chambre préparée pour vous recevoir ainsi que votre femme et vos enfants. — Oui, m'a-t-il répondu, et je vous en remercie, mais, a-t-il ajouté avec ce ton insouciant que tu lui connais et qui n'est pas la quintessence de l'ancienne urbanité française, vous étiez plus exposé que nous ! » et il s'est jeté sur un canapé. Je lui ai dit : « Ce que j'en faisais, c'était pour être agréable² à votre père. »

Tu as dû voir que l'ami Albéric Second s'était un peu barbouillé avec l'Empire. Ce n'est pas ainsi qu'aurait agi X... Celui-là n'aurait pas écrit ; il serait allé trouver Conti et lui aurait dit : « Mon cher, j'ai besoin de quatre mille francs, c'est bête comme tout, mais il y a dans la vie des moments où l'on a besoin de quatre mille francs. Dites en donc un mot à l'oreille de l'Empereur, mais, vous savez je ne vous donnerai pas de reçu. On ne sait pas ce que peut arriver. » Albéric est entré chez Conti avec des bottes de gendarmes.

Tu as bien raison de dire qu'on est injuste pour Gambetta. Il a pu commettre des fautes, mais il a agi, tandis que Trochu n'a rien fait. Cependant Gambetta sera le bouc émissaire chargé de toutes les iniquités d'Israël. Le parti de la paix l'exècre, et le parti de la guerre lui en veut d'avoir donné sa démission. Je suis content que le jeune Antonin Dubost n'ait pas été tué.

27 février.

Il paraît que les Prussiens entrèrent décidément à Paris, mercredi prochain, à dix heures, depuis l'Arc-de-Triomphe jusqu'à la

¹ Le canon le *Châtiment*, dont le prix fut payé avec le produit d'une représentation d'œuvres de Victor Hugo.

² Voici la lettre que Victor Hugo écrivit à Hippolyte Lucas pour le remercier de son offre de venir habiter l'arsenal pendant le bombardement.

13 septembre 1870.

Cher poète, je reconnais là votre vieille et forte amitié. Je vous remercie du fond du cœur. Je tiens en réserve votre offre excellente pour ma bru et pour mes deux petits-enfants. Quant à moi, je suis venu à Paris pour des devoirs impératifs. J'ai l'intention de ne pas me ménager. Je ne ferai pas au bombardement l'honneur de me déranger pour lui. Merci pour mon petit Georges et ma petite Jeanne. Je serre votre vaillante et cordiale main.

VICTOR HUGO.

place de la Concorde, c'est à l'*Officiel*. Il y en aura de logés dans les bâtiments publics et d'autres chez les particuliers. Après cela, on ne sait pas ce qui peut surgir du contact de ces messieurs avec la population. Un crime affreux a été commis hier par la foule. Un homme, qu'on accusait d'être sergent de ville, a été saisi sur la place de la Bastille, mené jusqu'à la Seine au delà du grenier d'abondance, jeté à l'eau et noyé. C'est un acte monstrueux, et la population de Paris a prouvé qu'elle était aussi féroce que les Prussiens. Il est étonnant qu'on n'ait pas pu nous épargner la honte de leur entrée à Paris. C'est un joli négociateur que M. Thiers ! Il est probable que M. de Bismarck par cette occupation, qui peut durer plusieurs jours, veut agir sur l'Assemblée de Bordeaux et obtenir toutes les conditions qu'il impose pour la paix.

2 mars.

Occupation des plus pacifiques, pas le moindre trouble.

Les boutiquiers ont fermé leurs boutiques ; mais je crains bien que ce ne soit pour aller voir les Prussiens, car il y a eu foule autour de leurs lignes. Ils ont bivouaqué très tranquillement jusqu'ici. Quelques gamins qui ont accepté des cigares, (car le cigare joue un grand rôle dans la guerre actuelle) ont été rossés par leurs camarades. Des demoiselles qui se sont présentées ont été fouettées comme des Théroigne de Méricourt et déshonorées par la population aussi curieuse qu'elles. Je comptais sur L... pour me donner des détails sur l'occupation des Prussiens, dans le faubourg Saint-Honoré, mais il a pris un autre chemin et ne les a pas plus vus que cet officier blessé à Sedan et à Champigny qui disait : « Je voudrais bien les voir. Je ne les ai jamais vus »

(A suivre).



LIQUIDATION DES SUCCESSIONS D'ANNE DE BRETAGNE

ET
DE LOUIS XII

(Suite)

VI

D'après ce qui vient d'être dit, Renée de France avait à faire valoir :

- 1° sa dot sur « la couronne. »
- 2° ses droits sur la succession d'Anne de Bretagne, savoir :
 - a. Sur la Bretagne un *apanage*,
 - b. *Immeubles hors de Bretagne*, la moitié de la valeur en propriété et la moitié des revenus perçus depuis la mort de la reine ;
 - c. Une part des *meubles, joyaux et bagues* ;
- 3° ses droits sur la succession de Louis XII, savoir :
 - d. *immeubles* (comme ci-dessus).
 - e. la moitié des *meubles* de toute sorte et des deux millions d'or laissés par Louis XII,
- 4° ses droits sur les successions collatérales.

Nous ne sommes pas renseigné et nous ne pouvons nous expliquer que sur un petit nombre des éléments de ce compte : 1° la dot

¹ Voir la livraison de février 1893.

² Quelle part ? — La réponse demanderait des recherches qui, comme on le verra, auraient été oiseuses.

comme fille de France; 2° les comtés d'Etampes et Montfort l'Amaury avec ses annexes; 3° les comtés de Blois, Soissons, Coucy et Asti; 5° l'argent monnayé laissé par Louis XII; 6° les successions collatérales.

Une observation préliminaire :

Nous aurons à établir le rapport approximatif de la *livre* dans les siècles antérieurs au XVI^e siècle 1^{er} avec la livre au XVI^e siècle, 2^e avec le franc monnaie actuelle.

Voici les bases de ces calculs.

1^o Le rapport de la livre au franc monnaie actuelle s'exprime ainsi :

XIII ^e siècle 2 ^e moitié =	113.79.
XIV ^e — 1 ^{re} moitié =	82.50.
XIV ^e — 2 ^e moitié =	55.
XV ^e — 1 ^{re} moitié =	40.25.
XV ^e — 2 ^e moitié =	40 ou 35.
XVI ^e — 1 ^{re} moitié =	20 ou 15.
XVI ^e — 2 ^e moitié =	10 ou 9.

Ce qui veut dire que, pour obtenir la valeur en francs monnaie actuelle de la livre des XIII^e, XIV^e siècles, etc., il faut multiplier par les chiffres placés en regard de chaque siècle. Ex. 1 livre XIII^e siècle 2^e moitié \times 113.79 = 113.79 francs de nos jours¹.

2^o Pour ramener la livre des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles à la valeur de la livre au XVI^e siècle, voici ce que nous ferons : connaissant le

¹ J'ai entendu se récrier sur le prix d'un cheval : 8 livres, en 1272. En réalité l'acheteur avait payé 910 fr. 32 c. de notre monnaie.

Citons un curieux achat de chevaux fait à cette époque. Pierre de Bretagne, petit-fils du duc Jean I^{er} dit Le Roux, fut le digne émule de son ami Hervé, comte de Léon, dit le *Prodigue*.

Il était fou de chevaux. En 1291, il en acheta pour 9000 livres, qu'il n'avait pas, s'engageant par serment à ne pas sortir de Paris avant sa libération. Or 9000 livres de ce temps sont 1 million 24 mille 110 francs de nos jours. Son père le duc Jean II dégagea la parole de son fils qui put rentrer en Bretagne, où il mourut d'un coup de pied de cheval (1310). Lobineau, *Hist.* p. 220, 298.

rapport de la livre à ces diverses époques avec le franc de nos jours nous faisons ce raisonnement qu'un exemple rendra très clair.

La livre du XV^e siècle, 2^e moitié = 35 francs, la livre du XVI^e siècle 1^{re} moitié = 20 francs : donc la livre du XV^e siècle 2^e moitié valait au XVI^e siècle 1^{re} moitié, la différence entre les deux chiffres 35 et 20 soit 15. Pour obtenir le rapport de la livre du XV^e au XVI^e siècle, il faut donc multiplier par 15.

Cela dit, faisons cette double opération.

1^o Dot de Renée sur la couronne.

Elle devait être, dit le mémoire, de 150 000 francs d'or du temps de Charles VI (comme la dot promise à Jeanne duchesse de Bretagne en 1392); et de ce chef le mémoire réclame 200 000 écus d'or sol.

La réclamation est beaucoup trop modeste. 150 000 francs d'or à 20 sols du XIV^e siècle égalaient, en tenant compte de la dépréciation du numéraire, bien plus de 200 000 écus d'or à 27 sols. Mais prenons le chiffre de 200 000 écus (ou 270 000 livres).

2^o Succession d'Anne de Bretagne.

a. *Le duché de Bretagne.* S'il appartient à Claude fille aînée, Renée avait droit à un apanage... *Mémoire.*

b. *Immeubles.* Des quatre seigneuries de Richemont, Montfort l'Amaury et annexes, Etampes et Vertus, nous avons vu que seuls Etampes et Montfort l'Amaury avec ses annexes se trouvaient dans la succession d'Anne de Bretagne. Or les coutumes d'Etampes et de Montfort admettaient le partage égal : Renée avait donc droit à la moitié¹.

Evaluons les immeubles d'abord en revenu puis en capital.

¹ C'est la règle que les immeubles se partagent selon la coutume du lieu de leur situation : la coutume de Montfort et celle d'Etampes admettaient le partage égal entre filles.

1° *Etampes*. — Nous ne sommes pas exactement renseigné sur la valeur exacte d'Etampes. En 1476, le duc François II redemandant ce comté au roi Louis XI, en réduisait le revenu « à 300 livres à peine » ; mais le duc avait intérêt à en diminuer la valeur. Il est difficile d'accepter cette appréciation quand on voit Louis XI et Charles VIII retenir Etampes pour en donner l'usufruit à de grands personnages ; et François I^{er} le donner, en 1514, à Arthur Gouffier son ancien précepteur, alors grand maître de France ; et, en 1536, avec le titre de duché à sa favorite Anne de Pisseleu.

Quoi qu'il en soit, 300 livres de 1476 valaient environ 4 500 livres en 1514, ou environ 3 333 écus d'or. Le comté donné par Claude à François I^{er}, et resté aux mains du roi et de ses successeurs, a rapporté pendant cinquante-six ans jusqu'en 1570, des revenus dont le total est de 252 000 livres ou 186 000 écus, dont la moitié pour Renée (93 000) : — car les dons faits par sa sœur et son beau-frère ne la regardent pas.

2° *Montfort-l'Amaury* seul. — En 1315, le revenu du comté était évalué 6 000 livres². Cette évaluation faite à propos du rachat à payer par la duchesse Yolande, femme du duc Arthur II, était sans doute aussi réduite que possible. Acceptons-la. Deux siècles plus tard en 1515, cette somme égalait au moins 376 800 livres ou 279 151 écus. — Or ce revenu annuel a été perçu pendant cinquante-six ans : le total est la somme énorme de 15 millions 690 216 écus. Renée a droit à la moitié ou 7 845 108 écus.

Il est vrai qu'aussitôt après la mort de Claude, François I^{er} a disposé de l'usufruit du comté jusqu'en 1547 ; que, à cette époque, l'usufruit a passé au duc d'Anjou qui le possédait encore en 1570. Mais ces dispositions ne peuvent porter préjudice aux droits de Renée.

Néauffle et Houdan ne faisaient pas partie de Montfort en 1315, et ne sont pas compris dans l'évaluation faite à cette date ; nous avons du revenu de ces deux seigneuries deux évaluations de la se-

¹ *Seigneuries des ducs hors de Bretagne...* p. 64.

² *Ibidem*, p. 27.

³ Ci-dessus, p. 167 (II, 4898).

conde moitié du XV^e siècle. Le revenu de Houdan est porté à 1,800 livres ; celui de Néauffle à 10,113 livres, en tout 11,913 livres³. Ces évaluations semblent *partielles* ; prenons-les comme *générales*, et acceptons même les chiffres donnés au XV^e siècle pour la valeur au commencement du XVI^e.

11,913 livres valent environ 8,824 écus d'or sol. Ce revenu perçu pendant 56 ans fait un total de 494 144 écus. Mettons 500,000 et nous serons au-dessous du compte. Renée a droit à la moitié : 250,000 écus.

Renée avait aussi à faire valoir ses droits sur la propriété de ces biens immeubles. Nous avons dit qu'elle y fondée pour moitié.

Nous n'avons pas trouvé une évaluation de la propriété de ces seigneuries ; mais peut-être la connaissance que nous avons de leur revenu annuel nous permet-elle d'en retrouver approximativement la valeur en propriété ? Voici le calcul que le roi François I^{er} lui-même a bien voulu nous indiquer.

Dans le contrat de mariage de Renée (1527), le roi avait promis 250,000 écus d'or. « 200,000 écus, est-il dit, seront payés en une rente de 10,000 écus sur une terre. » C'est-à-dire qu'en paiement des 200,000 écus, il sera donné une terre qui, valant 10,000 écus de rente est estimée 200,000 écus. C'est, comme nous dirions aujourd'hui, une évaluation au denier 20.

Calculons sur cette base.

1° *Etampes* a un revenu d'au moins 3333 écus d'or ; la valeur en propriété sera 66,660 écus, assurément beaucoup trop réduite. La moitié appartient à Renée : 33,330.

2° *Montfort* seul. Le revenu est, avons-nous dit, au moins de 279,151 écus d'or en 1514. Ce revenu permet d'assigner à Montfort une valeur de 5,580,000 écus d'or sol, dont la moitié 2,790,000 pour Renée.

3° *Houdan et Néauffle* ont, à la même époque, un revenu de 8824 écus d'or ; valeur en propriété, 176,000, dont la moitié 88,000 écus

³ *Seigneuries des ducs hors de Bretagne*, p. 47 et 51.

c. *Meubles, bagues et joyaux*¹. Nous ne sommes pas exactement renseigné. Mais personne ne doutera que ces objets divers n'eussent une valeur très considérable. Les faits suivants nous en donneront une idée.

La duchesse Anne, même avant de devenir reine, était richement pourvue de « bagues, habits et nippes. » La preuve, c'est que sa robe de noces « de drap d'or, chargée de dessins en relief tracés par de l'or en bosse et fourrée de martre zibeline » coûtait 4,200 livres, plus de 100,000 francs, valeur actuelle².

Les meubles du duc François I^{er} étaient évalués deux millions d'or, environ 80 millions de notre monnaie. Anne de Bretagne avait dû les trouver avec les meubles de Pierre II et ceux d'Arthur III dans la succession de son père; en 1501, elle abandonna 100,000 écus (environ 135,000 livres), 4,725,000 de notre monnaie, pour la moitié des meubles communs entre son père et Marguerite de Bretagne; elle retenait donc au moins une valeur égale de meubles de cette communauté³.

Aux meubles de la succession de François II, il faut ajouter ceux de la succession de Marguerite de Foix, que la duchesse a recueillie seule.

¹ Nous avons donné plus haut (p. 169) (II, 1898) la définition de ces mots à cette époque.

² M. de la Borderie, *La Bretagne aux derniers siècles du Moyen-Age*, p. 268.

³ Les deux filles du duc François I^{er} avaient été mariées, l'aînée, Marguerite, à François de Bretagne, depuis François II; la cadette, Marie, à Jean, depuis vicomte de Rohan. Marguerite était morte sans enfants en 1469. En 1499, après trente années, Jean II de Rohan, agissant au nom de sa femme, réclama à Louis XII et à la reine Anne : 1^o une part des meubles de François I^{er} évalués deux millions d'or; 2^o ceux de Pierre II et d'Arthur III; 3^o dans la communauté de François II, la moitié appartenant à Marguerite, représentée par sa sœur unique, la vicomtesse de Rohan. Des arbitres furent nommés qui, repoussant les demandes relatives aux successions, ordonnèrent que la moitié des meubles de François II et Marguerite serait remise à la vicomtesse de Rohan, s'ils étaient encore en nature, sinon leur valeur. Plus tard un accord intervint, aux termes duquel le vicomte pour sa femme se contenta de 100,000 écus d'or. La moitié de la même communauté recueillie par la reine était donc au moins de cette somme, avec les entières successions mobilières des quatre derniers ducs.

Ce n'est pas tout : la reine Anne a recueilli tous les meubles du roi Charles VIII que le contrat de mariage lui donnait en pleine propriété⁴.

A toutes ces richesses, la reine en avait ajouté d'autres. Elle aimait les objets d'art; et les choses « curieuses » « qu'elle faisait acheter à Lyon ou ailleurs », et qu'elle emmagasinait au château de Nantes⁵.

Quelle était la valeur totale de toutes ces richesses? Renée n'en a jamais rien su, et nous ne pouvons mentionner ces objets que pour mémoire.

3^e Succession de Louis XII.

d. *Immeubles*. — Nous avons vu indiqués comme étant à Louis XII au temps de son veuvage : En France, le comté de Blois, les seigneuries de Soissons et de Coucy; — en Italie, Gênes, Milan, Asti, Crémone et le Crémonois. — Les trois seigneuries françaises nommées plus haut étaient dans la succession de Louis XII; et, si la guerre lui avait enlevé Gênes et le duché de Milan, il gardait encore le comté d'Asti, Crémone et le Crémonois.

Or le procureur général reconnaissait que les comtés de Blois, Soissons et Coucy valaient 30 000 livres (ou 22 000 écus) de revenus, sans parler de trois forêts contenant trente mille arpents (environ

⁴ Contrat de mariage, Morice, *Pr.* III, 717. Tous les meubles sans exception : « ... Tous et chacun de ses biens meubles et quelconques, soient joyaux de quelque et tant grande valeur qu'ils pourront être, ... soient les dits biens pour le service de sa personne et pour l'entretienement de sa maison. »

⁵ Pendant une maladie de Louis XII dont les médecins désespéraient, la reine « fit emballer ses meubles et joyaux et les fit charger sur la Loire » pour les envoyer à Nantes où elle voulait se retirer. — Lobineau, *Hist.* p. 828 et suiv. — On sait que le maréchal de Gié arrêta vers Saumur le bateau qui portait les meubles de la reine, et comment celle-ci se vengea de ce qu'elle nommait un crime de lèse-majesté.

Voir *La Vie d'Anne de Bretagne*, par Leroux de Lincy, ouvrage qui contient plus d'une erreur historique, mais qui donne de curieux détails sur les goûts artistiques de la reine.

15 000 hectares) dépendantes du comté de Blois. Il ne peut nier non plus que Renée y fut fondée pour moitié¹.

Ce revenu de 22 222 écus (sans parler des forêts) a été perçu pendant cinquante-six ans. Soit une somme de 1 444 432 écus dont la moitié appartient à Renée ; 722 216 écus.

Comté d'Asti. — Sans parler de Crémone, il est appris que le revenu d'Asti était de 30 000 ducats au temps de Valentine de Milan, en 1370² ; et que ce revenu, au milieu du XVI^e siècle est de 60 000 ducats. Acceptons cette évaluation qui semble bien modeste. D'après l'ordonnance de 1546 qui donna cours au ducat en France, le ducat vaut 46 sous et quelques deniers ; prenons-le pour 46 sous seulement ; 60 000 ducats égaleront plus de 1 022 222 écus d'or sol.

Or il faut faire compte de ce revenu perçu pendant cinquante-six ans : total 5 724 432 écus d'or dont Renée peut réclamer la moitié ou 2 362 216 écus.

Recherchons la valeur de ces trois seigneuries françaises et de la seigneurie d'Asti, d'après le taux établi plus haut.

Le revenu annuel de 22 222 écus permet d'évaluer approximativement la propriété de Blois, Soissons et Coucy à 444 440 écus, sans parler des trois forêts du comté de Blois contenant 15 000 hectares, mais sur lesquelles nous ne sommes pas renseigné. — Renée avait de ce chef droit à 222 220 écus.

En ce qui concerne Asti, le revenu de 102 222 écus d'or assignait à la propriété une valeur de 2 048 000 écus, dont la moitié pour Renée, 1 024 000 écus.

D'après le *Mémoire*, il paraît que, lorsque Renée faisait mention d'Asti, il lui était répondu que le roi François I^{er} avait été contraint de rendre le comté pour « se libérer de rançon », en 1525. — Le fait était vrai, mais ne faisait pas obstacle aux droits de Renée : elle n'était pas tenue de payer la rançon du roi.

e. Meubles de la succession de Louis XII. Nous ne pouvons que signaler les deux millions d'écus d'or que le roi déclarait laisser dans ses coffres, dont un million pour Renée.

¹ La coutume de Blois et celle de Vermandois qui régissait Soissons et Coucy ordonnaient le partage égal entre filles.

² Ci-dessus, p. 167 (II. 1898).

4^e Successions collatérales.

Nous n'en savons qu'une chose : c'est que dans le contrat de mariage de Renée avec le fils du marquis de Brandebourg (26 avril 1519), il était promis 175 000 écus pour les *successions collatérales*, 25 000 écus de plus que pour les droits de Renée dans les successions paternelle et maternelle. 175 000 écus égaient 236 250 livres.

Récapitulation des droits de Renée.

Dot due sur la couronne	200.000 écus
1/2 des revenus accumulés	93.000 »
1 ^o d'Étampes	7.845.000 »
2 ^o de Montfort	250.000 »
3 ^o de Néaufle et Houdan	
1/2 de la valeur en propriété	51.000 »
1 ^o d'Étampes	2.790.000 »
2 ^o de Montfort	88.000 »
3 ^o de Néaufle et Houdan	
Revenus accumulés 1/2	722.000 »
1 ^o de Blois, Soissons, Coucy	2.362.000 »
2 ^o d'Asti	
Valeur en propriété 1/2	222.000 »
1 ^o de Blois, Soissons, Coucy	1.024.000 »
2 ^o d'Asti	1.000.000 »
Succession mobilière de Louis XII	175.000 »
Successions collatérales	
TOTAL	16.801.000

Nous avons compté pour *mémoire* 1^o l'apanage sur le duché de Bretagne, 2^o les meubles de la succession maternelle, 3^o tous les immeubles de la succession paternelle, sauf les comtés de Blois, Soissons, Coucy, Asti, 4^o tous les meubles de la même succession sauf les deux millions d'écus d'or laissés par Louis XII. — De plus nous avons fait remarquer que les évaluations du revenu des immeubles sont réduites, d'où suit la réduction de leur valeur en pro-

priété calculées sur le revenu. Enfin nous avons accepté comme sérieux le chiffre presque ridicule de 175.000 écus pour la part de Renée dans les successions collatérales. Et pourtant après ces diminutions l'addition donne plus de seize millions et demi (près de dix-sept millions) d'écus d'or.

Pour tous ces motifs, nous nous demandons si le compte présente seulement la moitié des droits que Renée pouvait réclamer.

Quoi qu'il doive être de cette supposition, mettons en regard du chiffre de seize millions 804.000 écus le chiffre des sommes attribuées à Renée.

Voici les chiffres énoncés par ses adversaires. 1° Son contrat de mariage (1528) lui attribuait une somme de 250.000 écus. Pour l'en fournir il lui fut attribué une rente de 12.500 écus.

Mais cette rente fut presque aussitôt, et par le roi lui-même, réduite à 8.813 écus, revenu qui, au denier 20, donne un capital de 176.260 écus. Différence en moins 73.740 écus¹.

2° La transaction de 1570 a pour objet Montargis et Nemours.

Le procureur général évalue ces seigneuries 30 ou 40.000 livres de rente ou 29 629 écus et en capital 320.000 écus². Or les duchesses produisent une expertise judiciaire démontrant que le revenu des deux seigneuries est seulement de 6.500 livres, plus il est vrai, la coupe annuelle de la forêt de Montargis, 9.000 livres au maximum. Soit un revenu total de 15.500 livres ou 11.481 écus,

¹ A ce propos, j'ai commis ci-dessus p. 255 (II 1898) une erreur que je veux expliquer et rectifier :

Le *mémoire* compte tantôt par *écus* tantôt par *livres*. De là l'erreur commise par inadvertance. Le *mémoire* dit (col. 1406) que le *manquant* sur la rente de 12.500 écus est de 5.326 *liv.* 14 sols 8 deniers, et (col. 1416) 5.400 l. 14 s. 6 d. — J'ai compté par *écus* et dit que la rente diminuée de 5.326 *écus* était réduite à 7.174 écus, il fallait dire « diminuée de 5.326 *livres* ou 3657 écus, qui retranchés de 12.500 réduisaient la rente à 8.813 écus, » au lieu de 7174.

² Au denier 20 le revenu de 29.000 écus aurait donné en capital une valeur de 580.000 écus. Le procureur général réduit à 320.000, qui réduirait le revenu à 16.000 écus. N'est-ce pas la preuve de l'exagération qu'il a commise en portant le revenu à 40.000 livres ?

revenu qui, au denier 20, donne une valeur en capital de 229.620 écus ; différence en moins 100.380 écus.

Ainsi de la somme totale résultant du contrat de mariage et de la transaction, 570.000 écus, il faut retrancher ces deux différences : 174.120. Il reste 395.880.

Il y a des impenses faites au profit de Renée et que le procureur général — on peut s'en étonner — n'a pas portées en compte. Je veux parler de l'entretien de Renée, depuis la mort de Louis XII jusqu'à son mariage pendant treize années (1515-1528).

Y a-t-il lieu de faire ce compte? — Pendant la prétendue protutelle de François I^{er}, lui-même et Claude ont joui de tous les revenus communs à Claude et à Renée. Il était dès lors assez simple qu'ils entretenissent celle-ci. Le roi l'avait compris ainsi puisqu'il n'avait « pas réglé la pension annuelle » de sa jeune belle-sœur.

Eh bien ! faisons ce que François I^{er} n'a pas fait, et faisons *largement les choses* ; employons pour l'entretien de Renée les deux différences que nous venons de reconnaître montant au total de 174.120 écus. Nous arriverons ainsi aux chiffres énoncés par le procureur général.

La somme de 174.120 écus divisée en treize annuités donne pour l'entretien annuel de Renée 13.394 écus ou 18.632 livres, équivalant à environ 360.640 francs de notre monnaie.

C'est assez, semble-t-il, c'est même beaucoup pour les sept premières années, quand Renée avait de cinq à douze ans : c'est plus que n'eût accordé François I^{er} si follement prodigue d'ordinaire, mais si odieusement économe quand il s'agissait de sa pupille.

Après cette addition, voici la balance du compte :

Droits de Renée.....	16.804.000 écus.
Elle a reçu.....	570.000 écus.
Il lui manque.....	16.234.000 écus.

Renée a donc reçu le trentième de ce qu'elle réclamait avec preuves en main.

Mais le compte présenté par écus d'or ne donnera pas à plusieurs une idée suffisamment claire de l'importance des valeurs ci-dessus

énumérées : c'est pourquoi nous allons ramener chacune de ces sommes à la valeur monétaire de notre temps. Pour obtenir ce résultat, une double opération est à faire :

1^o Réduire les écus en livres. Au milieu du XVI^e siècle, l'écu est de 27 sols, et la livre parisienne de 20 seulement. Nous multiplierons les sommes d'écus par 27, pour avoir les sols ; et le nombre ainsi obtenu divisé par 20 nous donnera des livres.

2^o Ramener les livres du XVI^e siècle à la valeur actuelle en francs. Mais pour faire cette dernière opération, quel chiffre emploierons-nous ? Le rapport du commencement du XVI^e siècle, époque de l'ouverture des successions, c'est-à-dire le multiplicateur 20 ou 15 pourrait être préféré. Toutefois nous nous reporterons à la date de la transaction ; nous prendrons le chiffre qui indique le rapport de la monnaie de la fin du XVI^e siècle à la monnaie actuelle ; et même, fidèle à la méthode que nous avons systématiquement suivie, pour prévenir le reproche d'exagération, nous prendrons le chiffre *minimum* 9 au lieu de 10.

Cette double opération donne les résultats suivants¹ :

Récapitulation de toutes les évaluations qui précèdent.

	Écus	livres	francs
1 ^o Droits de Rente sur la couronne.	200,000	270,000	1,125,000
2 ^o Succession maternelle			
a. Bretagne apanage. Mémoire.			
b. Stampes, revenus accumulés.	93,000	125,000	2,430,000
Montfort id.	7,845,000	10,590,000	55,430,000
Néaufle et Houdan, id.	250,000	333,000	2,997,000
Stampes, propriété	33,000	44,000	396,000
Montfort.	2,790,000	3,760,000	33,891,000
Néaufle, etc.	88,000	118,000	1,062,000
c. Meubles, bijoux, etc. Mémoire.			
3 ^o Succession de Louis XII.			
d. Immeubles :			
Blois, Soissons, Concy, revenus.	722,000	975,000	8,761,000
Comté d'Asti, revenus	2,362,000	3,198,000	28,682,000
Propriété de Blois, etc.	322,000	299,000	2,681,000
Id. d'Asti.	1,024,000	1,377,000	12,393,000
e. Meubles.	1,000,000	1,350,000	12,130,000
4 ^o Successions collatérales	175,000	234,000	2,447,000
TOTAUX.	16,894,000	22,683,000	204,147,000

¹ Je ne compte pas les chiffres au-dessous de mille.

Ainsi :

1^o Les droits démontrés de la duchesse de Ferrare s'élevaient en monnaie actuelle à 204 millions 147 mille francs.

2^o Nous avons vu qu'elle avait reçu 570.000 écus, ou 769,500 livres, équivalant en monnaie actuelle à 6 millions, 683 mille et quelques cents francs ! mettons en nombres ronds 6 millions 684 mille francs.

3^o Il lui manque 197 millions, 463 mille francs.

C'est-à-dire que Renée et sa fille reçurent le trentième et une fraction (environ un demi) de ce qui leur était dû.

La liquidation très incomplète que nous venons d'essayer démontre une vraie spoliation. Que serait-ce si nous pouvions faire le compte de tout ce que nous avons dû porter en mémoire, c'est-à-dire compter pour zéro !

J. TRÉVÉDY.

Ancien président du tribunal de Quimper.

FIN.



CONTES

DE

LILLE-ET-VILAINE ET DES COTES-DU-NORD

II

LE PÈLERINAGE DE SAINT-JACQUES EN GALICE

Il était une fois un homme et une femme qui étaient mariés depuis longtemps, et n'avaient qu'un enfant; un jour ils se promirent, que lorsque l'un d'eux mourrait, l'autre irait faire à son intention un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice.

Ce fut le mari qui mourut le premier, et sa femme ne se souvint plus de sa promesse. Un mois après l'enterrement, on commença à entendre la nuit un si grand bruit dans la maison que personne ne pouvait fermer l'œil : les sacs de blé, les fagots et tous les objets qui étaient dans le grenier se mettaient à remuer, et on aurait dit qu'ils dansaient ensemble; mais quand on y montait, tout était en place, et, dès qu'on était descendu, la danse recommençait. La femme finit par penser que c'était son mari qui revenait lui rappeler qu'elle avait promis de faire un pèlerinage à son intention; son fils voulait aller à sa place à Saint-Jacques en Galice; mais elle lui dit qu'il était trop jeune pour aller si loin, et elle lui ordonna de rester à garder la maison pendant qu'elle serait absente.

Elle se mit en route, et le jour d'après son fils ferma la maison et partit à son tour; il avait emporté son arc, et sur la route il s'amusa à tuer des oiseaux à coups de flèches, car il était très adroit tireur.

Un soir qu'il s'était égaré dans une forêt, et qu'il ne savait com-

ment en sortir, il grimpa sur un arbre et s'arrangea du mieux qu'il put pour y passer la nuit. Quand le soleil fut couché, comme il faisait clair de lune, il vit venir de son côté trois géants : l'un portait un chaudron, le second un sac de farine, et le troisième une cruche pleine d'eau, et ils s'arrêtèrent justement au pied de l'arbre où se trouvait le garçon. Ils déposèrent leurs fardeaux, puis l'un d'eux alla chercher du bois mort dans la forêt, l'autre alla ramasser de grosses pierres, et le troisième se mit à démêler la farine dans le chaudron et à l'arroser avec l'eau de la cruche. Quand les deux autres revinrent, ils posèrent le chaudron sur les grosses pierres et allumèrent dessous un grand feu.

Quand leur bouillie fut cuite, ils se mirent à manger; le garçon lança une flèche si adroitement qu'elle atteignit l'oreille d'un des géants; celui-ci crut que son camarade l'avait pincé et il lui dit :

— Pourquoi me pincés-tu ainsi sans raison, moi qui ne t'ai rien fait? Et il lui donna un soufflet; mais comme il allait se remettre à manger, l'autre sauta sur lui, et ils se mirent à se battre. Le petit garçon ajusta encore une flèche qui atteignit le bout du nez du géant qui regardait lutter les deux autres, et croyant que c'était l'un d'eux qui l'avait frappé, il se mit à leur donner de grands coups de poing. Alors le garçon lança encore une flèche qui blessa au doigt le troisième géant.

Les géants finirent par s'arrêter, car ils étaient lassés tous les trois, et l'un d'eux dit à son voisin :

— Pourquoi m'as-tu donné un soufflet? je ne t'ai pourtant pas pincé.

— Je n'ai frappé personne le premier, répliqua l'autre.

— Ni moi non plus, dit le troisième; il doit y avoir quelqu'un de caché par ici qui nous a joué ce mauvais tour.

Ils virent alors les flèches, et se mirent à regarder autour d'eux, et, en levant les yeux, ils virent le petit garçon dans son arbre.

— Ah! petit gredin, lui crièrent-ils, c'est toi qui es cause que nous nous sommes battus; descends vite, ou nous allons te griller dans ton arbre!

Le petit garçon se hâta de descendre, et, comme il les suppliait de ne pas le tuer, ils lui dirent qu'ils lui feraient grâce de la vie s'il

pouvait manger autant de bouillie qu'eux. Il s'approcha du chaudron, et prit une cuiller, mais au lieu de manger la bouillie, il la faisait glisser dans un sac qu'il avait, dans son gilet, dans ses poches, partout où il pouvait et il ne mangeait que lorsque les géants le regardaient.

Quand ils virent qu'il expédiait si promptement la bouillie, ils se dirent :

— Il ne faut pas tuer ce petit garçon ; emmenons-le plutôt avec nous, il pourra nous servir : car c'est un adroit tireur.

Ces géants s'étaient mis en route pour aller délivrer trois princesses qui étaient enfermées dans un château, et qu'ils voulaient épouser. Les murs de ce château étaient si hauts qu'il n'y avait pas d'échelles assez longues pour arriver jusqu'au sommet, et il n'y avait pour y pénétrer qu'une porte basse toute en fer, et si épaisse qu'il n'était pas possible de l'enfoncer. Sur le haut du mur rôdait un dragon qui lançait des flammes, et il ne s'endormait que pendant que sonnaient les douze coups de midi.

Les géants demandèrent au petit garçon s'il était assez adroit pour envoyer une flèche dans l'œil du dragon et le percer jusqu'à la cervelle, et il répondit qu'il pensait bien pouvoir le faire.

Un peu avant midi ils s'approchèrent du château sans faire de bruit, et le petit garçon se glissa le plus doucement qu'il put, jusqu'à un grand arbre qui n'en était pas très éloigné ; il y grimpa, et attendit l'heure où le dragon devait s'endormir.

Dès que sonna le premier coup de midi, le dragon qui se trouvait alors juste en face de l'arbre, se coucha et ferma les yeux. Alors le petit garçon ajusta sa flèche, et la lui lança si adroitement qu'elle entra par l'œil et pénétra jusqu'à la cervelle, et le dragon tomba mort dans le fossé du château.

Les géants étaient bien contents, et quand le petit garçon descendit de son arbre, ils ne savaient quelles caresses lui faire.

Ils se mirent tous contre les murailles du château, et ils grimperent sur les épaules les uns des autres ; mais les murs étaient si élevés qu'ils ne pouvaient en atteindre le haut. Le petit garçon grimpa jusque sur les épaules de celui qui était monté sur les deux autres, et celui-ci, le prenant dans sa main, le déposa sur le chemin de ronde, tout en haut du mur.

Le petit garçon y trouva un escalier, et il descendit dans la cour du château, où les géants lui avaient dit que se trouvait la porte de fer ; il la reconnut facilement, et il vit auprès une grosse clé, et à côté une épée ; il la prit et lut ces mots écrits sur la lame :

Celui qui me portera
Vainqueur sera.

Les géants avaient parlé au petit garçon de la grosse clé qui ouvrait la porte de fer, et ils lui avaient bien recommandé de ne pas toucher à l'épée ; mais quand il eut vu ce qui était écrit dessus, il pensa qu'elle pourrait lui être utile, et il la prit.

Il ouvrit la porte aux géants, mais elle n'était pas grande, de sorte qu'ils étaient obligés de ramper à plat ventre pour passer ; à mesure que l'un entra, il lui coupait la tête avec son épée au moment où il allait se relever ; et il les tua tous les trois.

Il parcourut ensuite le château, et vit l'endroit où étaient les princesses qui étaient gardées par des ours, des tigres et des lions ; mais il les tua tous avec son épée magique, et il sortit du château avec les princesses. La plus belle des trois lui dit alors qu'elle allait l'emmener chez son père, et qu'elle se marierait avec lui, puisqu'il l'avait délivrée ; mais, comme il était pressé de retrouver sa mère, il ne l'écouta pas, et se sauva si vite que la princesse eut à peine le temps de voir sa figure.

Le petit garçon voyagea longtemps, longtemps, et à force de marcher il rencontra sa mère qui revenait après avoir fait le pèlerinage qu'elle avait promis. Elle fut bien étonnée de le voir et elle lui dit :

— Te voilà ! comment es-tu venu ici ? Je t'avais pourtant recommandé de rester à la maison.

Le garçon lui raconta qu'il était parti un jour après elle, et il lui dit tout ce qui lui était arrivé dans son voyage. Ils se remirent en route pour retourner chez eux, et de temps en temps le petit garçon tuait encore des oiseaux avec ses flèches.

Un jour ils arrivèrent devant une belle auberge neuve, qui avait une enseigne sur laquelle était écrit : *Ici on donne à boire et à manger et l'on ne fait rien payer à celui qui raconte son histoire.*

Le petit garçon dit à sa mère qu'il fallait profiter de l'aubaine, et que ceux qui tenaient l'auberge seraient sans doute bien aises d'entendre son histoire.

On le conduisit à la maîtresse de la maison, et, quand il eut raconté ses aventures, et qu'il eut dit comment il avait tué les géants et délivré les princesses, elle lui sauta au cou, et lui dit : « C'est toi qui m'as délivrée ! »

Cette maîtresse d'auberge était la plus belle des trois princesses, elle était venue demeurer là et avait fait mettre l'enseigne, pensant que son libérateur la lirait en passant par là, et qu'elle pourrait le reconnaître en entendant son histoire.

Le garçon et la princesse se marièrent peu après ; et il y eut à cette occasion la plus belle paire de noces qu'on ait jamais vue ; et ils furent heureux tout le restant de leurs jours.

(Conté par Jean David, du Gouray.)

III

L'HOMME ET LA COULEUVRE

Il était une fois une vieille fée de Crokélien qui avait pris à son service un vieillard de la Ville-Doualan.

Un jour qu'il était à garder les bestiaux de sa maîtresse, il vit une couleuvre morte, suspendue à une branche de chêne. Le soir, il en parla à sa maîtresse, qui lui dit d'aller la lui chercher.

La fée la mit à bouillir, et, quand elle fut cuite, elle en coupa un petit morceau qu'elle mangea, et elle mit le reste sur son lit. Tous les matins, en se levant, elle en coupait un petit morceau qu'elle mangeait.

Ma foi, dit le domestique, puisque ma maîtresse mange de cette couleuvre, et qu'elle ne meurt pas, il faut que j'en goûte, aussi moi.

Un matin que la fée n'était pas à la maison, il mangea un peu de la couleuvre, et alla garder ses bestiaux comme d'habitude. Mais il fut bien surpris de comprendre ce que les oiseaux disaient. Il y en avait un qui était perché sur un chêne, et qui disait aux autres.

— Ce vieillard n'est pas dégourdi, de garder tous les jours les bestiaux de la fée qui est si riche. Si j'étais à sa place, j'irais à son

trésor qui est placé au-dessus de sa grotte, je prendrais une bonne charge d'écus, et la vieille ne s'en apercevrait pas.

Le vieillard voulut aller prendre de l'argent dans le trésor de la vieille Margot ; mais, comme il allait entrer dans sa grotte, elle se présenta devant lui et lui dit :

— N'as-tu pas mangé de la couleuvre ?

— Oui, répondit-il, j'en ai goûté un petit morceau.

— Dis-moi ce que tu as entendu en gardant tes bestiaux ?

— Quand je suis allé à la pâture, j'ai entendu les oiseaux qui se parlaient entre eux, et je comprenais leur langage.

A ce moment, la vieille fée lui souffla dans la bouche, et depuis il ne comprit plus le langage des oiseaux.

(Conté en 1885, par Jean-Marie Hervé, du Gouray, âgé de 20 ans.)

IV

LA SOURIS GRISE

Il y avait une fois un bûcheron et sa femme qui demeuraient dans la forêt. Un jour que le bûcheron coupait du bois, il vit un homme qui dormait profondément, étendu au pied d'un chêne, et une couleuvre qui s'approchait de lui pour le piquer. Le bûcheron coupa la couleuvre en deux d'un coup de hache, puis il réveilla l'homme et lui dit :

— Comment osez-vous dormir ici, où il y a tant de couleuvres ? En voici une que j'ai coupée en deux au moment où elle s'élançait pour vous piquer. Si vous avez envie de dormir, venez vous reposer dans notre cabane.

— Ah ! répondit l'homme, vous m'avez rendu un grand service ; la couleuvre que vous venez de tuer était l'amie d'une fée qui voudrait bien me voir mort. Prenez garde à elle : elle va se transformer en souris grise et venir chez vous ; elle essaiera désormais de vous faire du mal pour venger sa commère la fée.

Le bûcheron et l'homme qu'il avait trouvé dans la forêt se mirent en route pour aller à la cabane, et l'homme lui demandait s'il désirait quelque chose :

— En travaillant je gagne de quoi manger du pain, répondit le

bûcheron ; mais il y a longtemps que je suis marié et je n'ai point d'enfant ; pourtant ma femme et moi nous ne désirons rien au monde que cela.

— Bientôt, lui dit l'homme, vous aurez une fille ; mais sa mère mourra en lui donnant le jour ; veillez bien sur elle, car, jusqu'à ce qu'elle ait dix-huit ans accomplis, la fée aura le pouvoir de lui faire du mal.

Ils arrivèrent à la cabane, et le bûcheron offrit à son hôte de manger un morceau ; à peine étaient-ils entrés qu'ils virent dans l'air une souris grise qui trottinait en disant : *Kuit ! kuit !*

— Voici la méchante fée, dit l'homme — c'était le fils du roi, — elle s'apprête à nous jouer de mauvais tours ; jetez-lui un morceau de lard ; si elle mord dedans, elle ne pourra plus nous nuire.

Le bûcheron laissa tomber tout doucement à terre un petit morceau de lard, la souris grise tourna trois fois autour en disant, *Kuit ! kuit !* elle le mordit, aussitôt il se forma autour d'elle une petite tente qui l'enveloppa. Le fils du roi la ferma avec un cadenas, et il en remit la clé au bûcheron, en lui recommandant de mettre la petite tente en lieu sûr et de ne jamais l'ouvrir.

..

La femme du bûcheron mourut en donnant le jour à une fille qui vint à merveille, et arriva à l'âge de dix-sept ans sans avoir jamais été malade.

La petite tente où la souris était renfermée était ramassée dans la maison, et le père avait souvent défendu à sa fille de l'ouvrir en lui disant que si elle désobéissait, il serait perdu. Un jour qu'il était à travailler dans la forêt, elle eut envie de voir ce qu'il y avait dans la tente, et comme elle savait où la clé était cachée, elle l'ouvrit. Il en sortit une souris grise qui se promenait dans la maison, et tournait autour d'elle en mordant son cotillon et en disant : *Kuit ! Kuit !*

Elle prit son balai pour la chasser, mais, dès que le balai eut touché la souris, il se changea en une barre de fer rouge qui lui brûlait les mains. Elle alla chercher son chat pour la manger, mais dès qu'il l'eût approchée, il fut transformé en un gros crapaud qui sortit clopin-clopant de la maison.

Son père arriva et lui dit :

— Pourquoi la maison est-elle ainsi en désordre ? où est ton balai ?

— Il était si vieux que je l'ai jeté au feu.

— Où est le chat ?

— Il est parti je ne sais où.

Cependant la souris grise continuait à mordre le cotillon de la jeune fille.

— Qu'est-ce que cette souris grise qui est toujours après moi ? demanda-t-elle à son père.

— Ah ! s'écria le bûcheron, tu as ouvert la tente : la méchante bête va essayer de te faire faire plusieurs choses mais ne lui obéis pas où tu es morte.

La fille sortit de la maison ; mais la souris grise la suivait comme son ombre. Et la fille était à la veille d'atteindre ses dix-huit ans.

Elle rencontra une femme qui avait un panier dont le dessus était recouvert d'une vitre, et qui lui dit :

— Il ne faudra pas découvrir ce panier-là, sinon tu es morte.

Comme elle avait faim et soif, la femme lui dit :

— Je vais te chercher à manger, mais garde-toi de toucher au panier.

La souris grise mordait dans le panier, tournait tout autour, sautait par-dessus, comme pour inviter la fille à regarder dedans, mais celle-ci disait :

— Non, tu as beau faire, je ne toucherai pas au panier.

La souris courait, courait en disant : *Kuit ! kuit !* mais la fille répétait : *Non ! non !*

L'heure où elle atteignait ses dix-huit ans arriva, alors la souris grise cessa de tourner et lui dit :

— Tu es délivrée, tu va être mariée avec un prince, et moi j'ai encore mille années à rester en souris.

N, i, ni

Mon petit conte est fini.

(Conté en 1880 par Joseph Macé, de Saint-Cast, mousse, âgé de 14 ans).

DEUX SONNETS

I

L'ILE FORTUNÉE

La nuit de la Toussaint, sur toute l'Armorique,
Comme un humide crêpe, a jeté ses brouillards.
Dans la lande on entend rouler des corbillards
Qui vont au *Pen ar Bed* errer de crique en crique.

Pan ! Pan ! Pan ! — Jean, écoute. Une main énergique
A la porte a frappé. Lève-toi vite et pars, —
Le pêcheur sur sa barque a rangé ses espars.
Elle vole déjà sous un souffle magique.

Pendant que par les airs, passe un écho de glas,
Elle fend les flots noirs chargée à couler bas
D'âmes ayant fini chez nous leur destinée.

Mais une terre au loin, resplendissante, a lui.
C'est le port bienheureux, c'est l'île fortunée!..
Bientôt la barque est vide et Jean revient chez lui.

II

L'ILE D'AVALON

Les âmes des élus, sur un fil de la vierge
Qu'une invisible main, sur la mer, a jeté,
Traversent l'Océan et vont vers la clarté,
Qui, tout là-bas, de l'ombre, irradiante, émerge.

Le velours et la soie, ou la bure et la serge,
Vieillards, enfantelets, richesse et pauvreté,
Pour la première fois goûtant l'égalité,
De l'île d'Avalon escaladent la berge.

Femmes, princes, bergers, marins et laboureurs,
Ayant, avant la mort, abjuré leurs erreurs,
En ce divin séjour sont reçus par Dieu même.

Et là, dans des bosquets toujours frais, toujours verts,
Bercés par des flots bleus, ils écoutent des vers
Ou devisent en paix, dans un calme suprême.

H. BOUT DE CHARLEMONT.



LES

FÊTES FÉLIBRÉENNES DE PROVENCE

Les fêtes félibréennes sont terminées. Elles ont duré près d'une semaine et ont été servies par un temps admirable. Le programme de ces fêtes comprenait plusieurs inaugurations et deux représentations au théâtre romain d'Orange. Ce sont celles-ci qui ont été le clou des fêtes.

Après avoir, dans un des bas côtés du théâtre antique, procédé, dans la journée du dimanche 14 août, à la réception du magistral groupe d'Injalbert, « *l'Art Antique donnant la main au Génie Moderne* », et écouté deux superbes discours de M. Lintilhac délégué, du ministre des Beaux-Arts, et Deluns-Montaud, ancien ministre des Travaux publics, on s'est séparé jusqu'au soir. A 8 h. 1/2 on se retrouvait dans la majestueuse enceinte, pour écouter la magnifique adaptation en vers faite par M. Georges Rivolet de *l'Alceste* d'Euripide.

La représentation a été un grand et légitime succès pour l'adaptateur et les interprètes, pour Paul Mounet dans le rôle d'Hercule, pour Philippe Granier dans le rôle d'Admète, pour sa femme dans celui d'Alceste, etc. Tous, du reste, ont rivalisé de chaleur et de talent.

Le lendemain on inaugurerait d'abord à Sérignan le buste d'Antony Réal, M. Fernand Michel, membre de la Société des Gens de Lettres, littérateur et poète de talent, initiateur convaincu et persévérant des représentations d'Orange, à qui cet hommage posthume était bien dû.

De Sérignan on se rendait à Vaqueiras pour inaugurer un nouveau buste, celui du troubadour Rambaud de Vaqueiras. Un déli-

cieux discours de Mistral a tenu tous les auditeurs sous le charme. Le soir, seconde représentation au théâtre romain. On donnait, cette fois, *Athalie* avec M^{me} Favart et Paul Mounet. Succès peut-être un peu moins grand que la veille, quoiqu'il y eût plus de spectateurs, mais honorable cependant, chacun ayant fait pour le mieux. Paul Mounet notamment, dans le rôle de Joad, joué un peu trop en soldat et pas assez en prêtre, a recueilli pourtant d'unanimes et mérités bravos.

Il est vraiment regrettable que l'enfantement de ces solennités et l'élaboration du programme ait été si pénible et si long. Cela a certainement nui au succès d'affluence par l'incertitude où l'on est resté trop longtemps de ce qui devait avoir lieu, incertitude qui a eu pour effet de raréfier le public déjà dispersé aux quatre coins des villégiatures.

Quoi qu'il en soit, on doit savoir un très grand gré au chancelier général du félibrige, M. Paul Mariéton, d'avoir pu arriver à vaincre toutes les difficultés qu'il a rencontrées et obtenir un résultat aussi satisfaisant.

M. Mariéton, a, en effet, pu, tous frais payés, verser une somme de 30.000 francs dans la caisse des amis du théâtre d'Orange. C'est un fort beau commencement.

La série des fêtes s'est terminée par un voyage à Arles, où l'on a visité le musée Arlésien créé par Mistral, une excursion au moulin de Daudet à Fontvieille, un déjeuner et une cour d'amour aux Baux, le tout favorisé par le plus beau ciel qu'on puisse voir.

H. BOUT DE CHARLEMONT.

Barbentane, 17 août 1899.



S'ÉPOUSERONT-ILS !

OU

LA LETTRE ANONYME

Comédie en un Acte

A Madame L. Roger
Hommage d'un jeune.

PERSONNAGES

YVONNE DE PRALYS, jeune veuve,
RENÉ DE SAINT-PRIVAT, son cousin, capitaine,
HENRIETTE, amie d'Yvonne, sa marraine,
LUCIE.

Cette comédie prend une allure familière comme entre gens habitués à se voir, un peu parents et très amis. Henriette regarde Yvonne comme sa fille et a voulu brusquer sa décision pour lui faire épouser son cousin.

SCÈNE PREMIÈRE

Petit salon à pans coupés. Au milieu au fond, une porte avec rideau ; à droite fenêtre et grand store baissé. À gauche porte, entre cette porte et la scène une vitrine remplie de bibelots. Près de la fenêtre une table et un canapé. Dans l'angle, la cheminée. Dans l'autre angle, des plantes vertes. Objets japonais aux murs çà et là. Au lever du rideau, Yvonne assise nonchalamment, la tête dans une main relit une lettre.

YVONNE, nerveuse.

Que le monde est méchant... (Relisant) : René ne vous aime pas... (Parlé) Est-ce possible!... (Relisant) : Il se moque de vous...

S'ÉPOUSERONT-ILS !

157

(Parlé) Lui se moquer ! Non, je ne peux le croire... Et pourtant (Après un temps) Enfin je saurai tout puisqu'il va venir... (Se levant). Ah !... cette odieuse lettre. (Elle déchire l'enveloppe et laisse la lettre sur la table. Elle sort par la porte à gauche).

SCÈNE II

HENRIETTE, puis LUCIE

HENRIETTE

(Entrant tout à coup, fait quelques pas, regarde, puis avance et s'assoit sur le canapé. Apercevant la lettre). Elle l'a reçue ! (Elle se tait à l'entrée de la domestique).

LUCIE

Madame sait-elle que Madame l'attend ?

HENRIETTE

(Un instant indécise)... Non, prévenez-la. (Plus résolument). Oui, prévenez-la de suite. (Silence).

SCÈNE III

HENRIETTE, YVONNE

YVONNE

(Entrant). Ah ! ma chère, tu arrives bien. Je perds la tête.

HENRIETTE

(Comme effrayée). Quoi donc ? (Se levant et allant au-devant d'elle). Es-tu souffrante, ma chérie ; tu sembles toute défaite.

YVONNE, sur le canapé.

Souffrante, si ce n'était que ça. Tiens (Tendant la lettre) Voilà ce qu'on m'écrit, ce qu'on ose m'écrire. Ah ! c'est indigne, moi qui n'ai rien à me reprocher.

HENRIETTE, *rendant la lettre.*

Tu as reçu cela . . .

YVONNE

Aujourd'hui même, il y a quelques heures. *(Se tournant un peu)* Mais comprends-tu mon indignation : me voir traiter de coquette ! Car je ne peux en douter, l'auteur, homme ou femme de la lettre, doit me faire une jolie réputation. Je passe pour attirer René chez moi, m'en amuser, . . . que sais-je ; on dit peut-être à l'heure qu'il est que je suis sa maîtresse. *(Henriette s'assoit près d'elle et lui prend les mains)* Et je n'ai rien . . . non, rien à me reprocher ! Suis-je cause, moi, qu'il me trouve à son goût, suis-je cause que des obstacles matériels et d'intérêt l'aient empêché de demander ma main ? Pauvre garçon, il l'a fait par discrétion, mais le monde méchant et bête nous accable. . . .

HENRIETTE

Tu ne le soupçonnes de rien, lui ?

YVONNE, *se redressant.*

C'est à moi de le défendre, non de l'accuser. Si l'on me prouve que René a manqué de parole, je lui dirai de cesser de me voir. Mais jusque-là, je garde mon jugement, et ne peux lui enlever mon estime pour une misérable lettre lancée par une main jalouse ou indigne !

HENRIETTE

(Après un soupir). Bien cela, chérie, très bien, tu le défends. C'est déjà une preuve de son innocence. Mais cherchons un peu, veux-tu, l'auteur de la lettre. *(Elle la reprend par terre où Yvonne l'avait jetée).* Je vais t'aider, ou plutôt tu vas m'aider, toi ; as-tu quelque soupçon. Voyons, remets-toi. Penses-tu que la conduite de René ait pu donner prise aux médisances. . . .

YVONNE, *après réflexion.*

Non certes . . . et pourtant . . .

HENRIETTE, *vive.*

Quoi ? pourtant . . .

YVONNE

Rien ! Je dois me dire au contraire que René . . . et moi n'avons eu affaire qu'à des envieux. Du reste mon devoir était de l'avertir, je l'ai fait.

HENRIETTE, *Brusque.*

Tu lui as dit avoir reçu cette lettre ?

YVONNE

Oui. Eh bien ?

HENRIETTE

Et . . . ce qu'elle contenait ?

YVONNE

Certainement . . . mais qu'as-tu ? Ai-je donc mal fait d'avoir été franche avec lui ?

HENRIETTE, *plus calme.*

Non, mais s'il doit venir, je ne voudrais pas me trouver là, car une explication sera nécessaire et je serais, je crois, de trop.

YVONNE

Tu iras dans ma chambre, voilà tout ! Et puis, mon Dieu, René te connaît. Je te sais mon amie intime . . . Enfin tu feras comme tu voudras . . . *(Plus vite)* Allons, ce griffonnage te dit-il quelque chose ?

HENRIETTE, *examinant de près.*

Hou !... Voilà de bien petites lettres... esprit étroit, méchant...

YVONNE

Serait-ce par hasard M^{me} de Rémy ?

HENRIETTE

Oh ! non, je connais son écriture...

YVONNE

Qui donc ?... Je crois avoir un album où mes amies ou celles qui se disent telles ont laissé une page. Voyons un peu. *(Elle ouvre l'album et feuillette).*

HENRIETTE, *comparant avec la lettre.*

Tiens, ce B avec des volutes, cela ressemble un peu aux B de M^{lle} de Saint-Maur...

YVONNE

Ou bien ici... ces S, là, avec la grande boucle, M^{me} d'Avina.

HENRIETTE, *tournant vite une page.*

Va plus loin !

YVONNE, *une pointe de soupçon.*

Pourquoi passes-tu la tienne si vite.

HENRIETTE, *riant.*

Parce que je suppose bien que tu n'auras pas l'idée de me soupçonner.

YVONNE, *surprise.*

Oh ! méchante. C'est toi qui m'y ferais penser. *(Avec dégoût)* Laissons ce vilain ouvrage, va ! Nous n'arriverions à rien et verrions

des ennemis chez les plus innocents. Pensons plutôt à la conduite à suivre vis-à-vis de...

HENRIETTE, *vive.*

Tu ne vois pas une chose.

YVONNE, *inquiète.*

Quoi encore ?

HENRIETTE

Si l'auteur de cette lettre est une femme, tu la bannis loin de toi, tu la dénonces comme un être dangereux, entendu... mais si c'est un homme ?

YVONNE, *résolue.*

René saura lui faire rendre raison, en ce cas, c'est bien le moins. Et je lui fais l'honneur de ne pas en douter un instant. *(Avec un geste brusque)* Mais je suis sûre que c'est une femme !

HENRIETTE

Qui te prouve...

YVONNE

Oh ! une seule chose : la lettre était parfumée. *(La prenant)* Vois toi-même... Je connais, ou j'ai connu quelqu'un qui avait ce parfum-là.

HENRIETTE, *mi-voix.*

Je crois bien.

YVONNE, *vive, la reprenant.*

Comment ; je crois bien ! tu sais donc qui ?

HENRIETTE

Non, mais je cherche à me rappeler.

YVONNE

La duchesse ? ... ou bien ... la petite baronne ... *(Se levant)* Ah ! peuh ! je me brise la tête, je n'en puis plus ! que celle qui a écrit ce misérable chiffon en soit punie *(Elle traverse la scène, revient et va tapoter sur la fenêtre. Henriette a regardé la lettre l'a jetée au foyer et a fait un geste de découragement pour Yvonne)*.

HENRIETTE, allant à elle.

Pauvre Yvonne ! Allons, voyons remets-toi, et jure de te venger de cette méchante langue en te . . .

YVONNE, en même temps.

En me . . .

(Elles se regardent toutes deux : Yvonne baisse la tête).

HENRIETTE

Eh bien ! dis-le donc le grand mot ; en te mariant. Va, chérie, tu ne trouveras jamais une bonne à t'aimer plus sincèrement que René. En t'épousant il y gagnerait de toute manière, il aurait une femme adorable *(Yvonne veut l'empêcher de parler)* . . . puis je sais autre chose . . .

YVONNE, après un soupir.

Je ne dis pas non ! *(Regardant la rue)*, tiens, le voilà justement. Si tu ne veux pas rester, cache-toi !

HENRIETTE, traversant la scène avec elle, vers la porte de gauche.

Promets-moi d'être brave et indulgente . . .

YVONNE.

Dirait-on pas qu'il est bien malheureux ! Va, je crains une défaite,

HENRIETTE

Ne lui reproches pas trop ses imprudences.

YVONNE, la poussant doucement.

S'il en a commis, il me les avouera

HENRIETTE

(La porte se fermant)

Et péché avoué est à moitié pardonné

(YVONNE lève les yeux semblant dire : c'est probable).

SCÈNE IV

YVONNE, RENÉ DE SAINT-PRIVAT *(Exeat Lucie)*.

RENÉ, grave, saluant.

J'ai reçu votre mot, ma cousine . . . me voici *(Il reste debout. Yvonne s'est assise près de la table)*.

YVONNE, embarrassée.

Vous savez . . . le motif qui m'oblige . . . de vous déranger.

RENÉ

D'abord, il n'y a pas eu de dérangement, ma cousine. Vous avez été vexée, je le sais, croyez-vous donc qu'on m'a épargné ? Sous votre demande je serais accouru ici car j'ai reçu une lettre qui doit être à peu de chose près

YVONNE, consternée.

Vous aussi ! . . . Que dit-elle ?

RENÉ, déployant la lettre.

Des choses qui me font beaucoup de peines : Que vous ne

m'aimez pas, que vous ne serez jamais ma femme, enfin, on vous accuse. . . .

YVONNE, *sans prendre la lettre.*

Et vous l'avez cru, puisque vous dites en avoir de la peine ?

RENÉ, *hésitant.*

Je veux ne pas le croire. En tout cas je n'ai pas donné prise à ces calomnies, pas plus que vous du reste.

YVONNE, *avec un mouvement invitant René à s'asseoir.*

Ne parlons pas de moi si vous voulez bien. Si j'ai eu des torts en donnant prise aux bavardages, je saurai les reconnaître tout à l'heure, mais vous, vous, que tout le monde reçoit, qui plaisez à tant de femmes. . . .

RENÉ, *triste.*

Encore ce reproche !

YVONNE, *vive.*

Laissez-moi parler, oui je le sais, vous leur plaisez et pour cela même vous devriez être plus prudent dans vos paroles. Un mot, une allusion si banale qu'elle puisse paraître, sert souvent de base à tout un échafaudage de mensonges. Et bien entendu. . . .
(*Plus bas*) comme l'on sait que vous me faites la cour, on n'a rien trouvé de mieux que de vous dénoncer.

RENÉ

Mais, je vous l'assure, mes paroles ont toujours été comme ma conduite : sans reproches. Pouvons-nous avoir la prétention d'empêcher le monde de parler ? Pouvons-nous dire non, sans qu'il affirme que nous aurions dû dire oui. (*S'animant*). Sort-on ? . . . Il fallait rester chez soi. N'en bougez-vous pas ! on s'écrie que vous vous cachez, pour méditer quelque noir projet. Que voulez-vous faire contre le siècle ! Les uns s'occupent de vous parce qu'ils n'ont pas à s'occuper d'eux. (*Dédaigneux*) Heureuses gens en vérité ! Les

autres vous poursuivent de leurs conseils sans songer qu'eux-mêmes en auraient grand besoin. C'est la vie, c'est la lutte qui cesse pour recommencer. Vous voulez empêcher de parler ! Mais il faudrait disparaître ! Et encore c'est à grand-peine si les absents, les morts mêmes. . . . obtiennent silence autour de leur nom ! Empêcher tout cela ce serait détruire l'arme la plus dangereuse dont le monde vous menace ; la calomnie ! Et voilà ! (*Avec un geste découragé*). Nous en avons été atteints.

YVONNE

C'est vrai. Mais alors, nous sommes, d'après vous, pris dans un cercle vicieux et n'avons qu'à nous laisser aller !

RENÉ, *se levant.*

Non pas ! Puisque notre conduite a soulevé la rumeur publique, notre conduite doit encore la réduire au silence. Qui a écrit cette lettre, ces deux lettres ? Evidemment la même personne. . .

YVONNE

Vous vous trompez, l'écriture est absolument différente !

RENÉ, *souriant tristement.*

Vous êtes une bonne âme, ma cousine.

YVONNE

Je ne comprends pas. . .

RENÉ

Mais croyez donc bien que la personne qui a écrit la vôtre s'est fait un malin plaisir de déguiser son écriture. . . uniquement pour vous dépister, pour pouvoir faire accuser une amie, ça se fait si bien entre femmes. . .

YVONNE

D'après vous alors c'est une femme !

RENÉ

J'en suis presque certain... la lettre était parfumée, petit détail que sans doute on a oublié, mais qui, moi, m'a renseigné.

YVONNE

La vôtre aussi, parfumée (*Elle prend sa lettre à elle*). Tenez... Voyez celle-ci! C'est le comble dans l'art de la méchanceté de mettre tant de parfum dans une lettre qui dit tant de mal.

RENÉ

La rose et l'épine sont toujours près l'une de l'autre, ma cousine. (*Sentant*). Mais, en effet : c'est bien la même essence. A qui ai-je donc connu... ? (*Geste de doute*)... c'est un indice, mais si vague.

YVONNE

Alors... Faites comme moi, n'y pensez plus.

RENÉ

Je ne suis pas venu pour ça, ma cousine... Et je voudrais être le seul l'auteur de tout ceci pour en porter les conséquences. Mais il y a vous, vous que je respecte et adore profondément. (*Il se rapproche d'Yvonne*) pour qui j'exposerais mon honneur pour sauver le vôtre, et j'en viens presque... à m'accuser... voyez, je veux être franc, mais je crains votre dédain...

YVONNE, se tournant vers lui.

Vous accuser ? vous, tout seul, alors que je ne vous soupçonne de rien. (*Avec un air moitié dur, moitié indulgent*) Vous n'avez pas la conscience tranquille, Monsieur.

RENÉ, surpris.

Monsieur !

YVONNE

Et vous me cachiez quelque chose.

RENÉ, s'approchant encore.

Eh bien oui, voilà, l'autre soir, au bal du général... agacé, désolé de ne pas vous y avoir rencontrée : ce que vous m'aviez promis.

YVONNE

J'étais souffrante.

RENÉ

J'ai fait la cour, pas même, j'ai flirté un instant avec une jeune femme dont il m'a été impossible d'entrevoir le visage.

YVONNE

Vous m'en direz tant ! Voilà ce que vous valent vos... relations mondaines !

RENÉ

Mes relations mondaines sont comme celles des autres. Ce qu'on s'obstine à appeler mes conquêtes n'ont jamais été que courtoise galanterie. Si j'avais fauté en étant poli auprès des femmes, je ne suis pas le seul, et, à ce compte-là, il n'existe pas un, je dis un ménage dont la paix ne serait troublée parce que Monsieur a vu un danseur relever l'éventail de sa femme.

YVONNE, plus froide.

Ah ! pardon ! Entre relever un éventail et parler à l'écart... Oh ! je vois d'ici comment ça s'est passé. Vous avez peut-être demandé un rendez-vous ?...

RENÉ, embarrassé.

C'est une phrase qu'on fait rarement, ou alors on sait à qui elle s'adresse.

YVONNE

Enfin je me souviens qu'au bal où je fus présentée, vous ne me quittiez pas et vous étiez arrivé à me faire connaître vos sentiments, ou à peu de chose près ?

RENÉ, *doux*.

Ai-je changé depuis, cousine ?

YVONNE

(Ne répond pas)... Mais vous ne m'avez pas répondu au sujet du rendez-vous ?

RENÉ, *distraitemment*.

Mon Dieu ! vous attachez une importance...

YVONNE, *tenace*.

Répondez ! Répondez !

RENÉ, *plus vif*.

Eh bien, oui, je lui ai demandé un rendez-vous, mais j'avais l'idée bien arrêtée de ne pas m'y rendre.

YVONNE, *incrédule*.

C'est bien vrai cela ?

RENÉ

Sur mon honneur ! La phrase n'était pas plutôt terminée que je la regrettais : c'est détourner me dis-je, une femme bien probablement honnête du droit chemin, c'est faire un acte blâmable... et inutile puisque je vous aime.

YVONNE, *le regardant*.

Encore une fois ! Alors... d'après vous, je suis la seule que... que vous aimiez ?

RENÉ, *s'approchant et lui prenant la main*.

Croyez-vous mon récit de tout à l'heure ?

YVONNE, *franchement*.

Oui !

RENÉ, *heureux*.

Merci !... Et maintenant, je peux vous répondre, oui, je vous aime, je n'ai aimé et n'aimerai que vous. Ah ! n'y a-t-il pas longtemps que vos yeux ont lu tout ce qui se passait dans mon âme ! Comment ne vous aimerais-je pas ! Vous avez été la seule à me tendre la main, alors qu'il y a deux ans je me débattais aux prises avec l'existence, puisque mon père était un officier sans fortune ! vous m'avez regardé ! Quelques mots de pitié me sont revenus de votre part et de ce jour, j'ai voulu revivre une vie meilleure. J'ai voulu devenir digne de vous, oh ! sans espoir encore... Et enfin il y a quelques mois, quand vous m'avez permis de vous voir plus souvent, n'étais-je pas en droit de croire le plus passionné de mes vœux prêt à se réaliser ! *(Yvonne émue l'écoute et, leurs mains entrelacées, ils gagnent le milieu de la scène)*.

Laissez-moi redire votre nom adoré, ce nom qui a été ma sauvegarde, ce nom que j'implore aujourd'hui, les larmes aux yeux, désespéré que je suis d'avoir pu l'offenser...

YVONNE, *la tête tournée*.

Ah ! René... René !

RENÉ, *plus passionné*.

Pourquoi ne pas m'appeler toujours ainsi ! Yvonne, vous ma seule étoile en ce monde, mon seul espoir et toute ma vie, pardonnez-moi ? N'est-ce pas que vous me pardonnez. Voyez-vous, j'ai si peu de joie que j'en viens à remercier presque ceux qui m'ont permis de vous dire que je suis à vous, et que je vous aime !

YVONNE, *le repoussant doucement*.

Je vous crois, René, je suis touchée de votre amour, mais répondez encore une fois franchement ? Pourquoi avoir donné prise

aux méchants propos du monde. Car enfin ! les preuves sont là, ce n'est pas que l'aveu de votre amour me blesse, mais je comprends que les autres, les curieux, les indifférents, appelez-les, comme vous voudrez, aient trouvé bizarre votre silence et votre conduite un peu en dehors des convenances.

RENÉ

Sans doute, Yvonne ! Mais vous prononcez là un mot bien bizarre lui-même : les convenances ! Cette formule compliquée qui couvre les faits et gestes du monde ; cette hydre qui vous tient des pieds à la tête, semble vous laisser libre et paralyse le moindre mouvement ; ce mot à ressort qui approuve aussi bien ce qui est mal comme il flétrit ce qui est bien ! Les convenances, mais, chère Yvonne, vous verriez les gens eux-mêmes qui ont trouvé à redire à nos relations, si franches, si convenables qu'elles soient, mettre sur leurs lèvres les mots de convenances et de savoir-vivre, quand leur main s'est salie en écrivant une lettre anonyme. Je vous le disais tantôt : la calomnie est une arme, les convenances un bouclier qui sert à la masquer.

YVONNE

Je veux bien oublier, René. Mais cette femme entrevue au bal... si c'était une rivale ?

SCÈNE IV

LES MÊMES, HENRIETTE

HENRIETTE, *gaië.*

(Qui aux paroles de Yvonne est sortie de la chambre où elle était et a traversé, sans être vue, jusqu'à la porte du fond : elle la referme brusquement. René et Yvonne se retournent.)

C'est moi ! bonjour, amie. Ah ! M. de Saint-Privat... *(Regardant René qui salue).* Comment, comment, on a pleuré ! Qu'il y a-t-il donc ?

RENÉ, *bas à Yvonne.*

Je peux parler à votre amie... ? *(Yvonne dit oui).* Voici ce qui s'est passé, Madame : ma cousine a reçu une lettre anonyme lui disant que ma cour n'était que mensonge. Moi j'en ai reçu une autre qui l'accuse de m'avoir jouée et affirmant même le refus de sa main, si je la demandais.

HENRIETTE, *appuyant.*

Si vous la demandiez ? Eh ! bien, que voulez-vous ? Puis-je les empêcher d'exister ces lettres.

RENÉ

Ce n'est pas cela que je veux dire, donnez un conseil ou plutôt un indice sur l'écriture... enfin vous êtes graphologue et pourriez peut-être...

HENRIETTE

Montrez.

YVONNE, *à Henriette.*

Tu es graphologue. C'est un talent que je ne te connaissais pas.

HENRIETTE, *se coupant.*

Tantôt encore nous avons cherché sur l'album.

RENÉ, *l'interrompant.*

Comment ! tantôt !... vous étiez donc ici ?

HENRIETTE, *distraitemment, voyant un signe d'Yvonne pour se taire.*

Tantôt... ce matin dis-je... une invitation à dîner dont la signature était illisible.

RENÉ

Ceci ne vous donnera pas de peine pour la signature, il n'y en a pas.

YVONNE, *qui s'est assise.*

Les lettres anonymes n'en sont pas prodigues, en général !

HENRIETTE, *allant au jour.*

Non, je ne connais pas, mais vous m'avez demandé un conseil. Voyons, monsieur de Saint-Privat ? N'avez-vous pas donné prise aux paroles du monde en cette affaire.

RENÉ, *montrant Yvonne.*

Je me suis confessé à Yvonne (*Mouvement d'Henriette*) à ma cousine avec franchise... je crois.

YVONNE

Oui c'est vrai... Mais enfin... la confession faite n'entraîne pas toujours le pardon et... il faut une pénitence.

HENRIETTE, *près René.*

J'ai trouvé cette pénitence. D'autant plus qu'elle me dédommagera moi aussi d'un manque de parole...

RENÉ, *vif.*

Que voulez-vous dire ?

HENRIETTE, *finement railleuse.*

Vous allez le savoir, Monsieur l'officier. Est-ce donc pour rien que quelques générations d'ancêtres se sont donné la peine de vous léguer un nom et un blason ? Est-ce pour rien que nous portons ces deux galons dont vous devriez être si fiers...

RENÉ, *humilié.*

Mais, Madame...

HENRIETTE

Ah ! Monsieur ! nous flirtons, nous conquérons des cœurs à la pointe de nos moustaches, nous régnerons en souverain sur l'âme d'une charmante femme (*Mouvement d'Yvonne*) et, quand il s'agit de l'épouser, nous capitulons !

RENÉ, *grave.*

Croyez, Madame, que de graves motifs, comme mon humble condition de fortune, m'obligeaient...

HENRIETTE, *menace du doigt.*

Ta ! ta ! ta ! L'amour, Monsieur, quand il est profond, grandit encore devant les obstacles et, comme les bons chevaux, ... il les franchit.

YVONNE, *sur un ton de reproche.*

Henriette !...

HENRIETTE

Et toi, amie ! puisque tu te savais aimée, pourquoi avoir gardé un silence si peu encourageant... Je suppose même que l'affection n'eût été que d'un côté...

YVONNE, *vite.*

Oh !...

HENRIETTE, *qui a vu le mouvement.*

Ce dont je doute beaucoup, il fallait alors loyalement faire comprendre à monsieur de Saint-Privat d'aller chercher écho ailleurs et ne pas le laisser languir... c'est le mot... dans la plus cruelle hésitation !... Est-ce vrai cela ?

YVONNE, *un peu honteuse.*

Tu nous confonds... c'est vrai...

HENRIETTE

Mais, enfin, vous me demandiez un conseil : permettez-moi de l'écrire...

RENÉ, *mi-rieur*.

Prenez-garde, les écrits restent !

HENRIETTE, *allant à la table*.

Je n'ai pas peur, Monsieur... mais j'ai pitié de vous (*Elle écrit en lisant* : « Monsieur de Saint-Privat aura ses galons de capitaine s'il épouse sa cousine Pralys. (*Puis sur un autre feuillet*) Le général X... me l'a dit à son dernier bal, allant de l'un à l'autre en leur donnant une feuille » : Et voilà.

RENÉ, *surpris après avoir lu vite*.

Ah ! ciel ! Que vois-je... mais c'est l'écriture de... (*Cherchant la lettre qu'il a reçue*). L'ai-je-dit que c'était une femme !

YVONNE, *étonnée, cherchant la sienne*.

(*Après avoir lu*) : Comment ! mais c'est toi qui as écrit aussi. Perdé-je la tête ? Mais non, ce ne peut être...

HENRIETTE, *riant à Yvonne*.

Ça peut si bien être, que c'est... (*A René*) oui, Monsieur, c'est l'écriture de votre lettre. J'en ai plusieurs à ma disposition voyez-vous. Seulement c'est un jeu dangereux dont je ne me sers que pour de vrais amis... comme vous !

RENÉ, *de plus en plus étonné*.

Mais alors... au bal du général... la promesse... C'est vous le domino mystérieux à qui...

HENRIETTE, *achevant*.

A qui vous aviez demandé un rendez-vous que vous n'avez pas tenu. Heureusement du reste ! (*Elle rit de leur stupeur*).

YVONNE, *lui prenant les mains*.

Henriette ! Henriette ! tu nous as guéris de notre hésitation devant le bonheur. Mais si nous avions accusé à tort et appelé crime chez une autre ce que nous trouvons maintenant si habile chez toi !

HENRIETTE

Ah ! ça m'a beaucoup coûté de recourir à ce moyen. Mais c'est bien la dernière et la dernière fois. Enfin la fin a justifié les moyens... Du reste je vous guettais aujourd'hui ; en entrant tantôt... je savais que le grelot attaché... (*A Yvonne*) Dans ton trouble, tu avais laissé ma lettre. Et puis en passant par là, j'ai entendu des voix en colère. Où donc ai-je lu que quand deux amants se disputaient, il fallait allumer les cierges ?

YVONNE

Dans *Catherine*, de Jules Sandeau.

HENRIETTE

Quelle mémoire !... Et vous, Monsieur, qui avez l'air de boudier, comment trouvez-vous ma petite histoire ?

RENÉ, *ému*.

Madame, si la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée, ce ne sera certes pas mon cas, le silence conviendrait mieux que tout autre chose. (*Lui prenant et baisant la main*). Permettez cependant à votre humble serviteur de vous remercier bientôt par l'assurance de tout le bonheur qu'il tâchera de donner à sa femme (*Yvonne qui se tenait près d'Henriette sourit et se laisse mettre la main dans celle de René*).

YVONNE

Chère Henriette... tu vois, je pleure...

HENRIETTE

Ton mari séchera tes larmes.

YVONNE, passant près de René.

Et il t'invitera, pour réparer (*ton de doux reproche*), le rendez-vous manqué, à son mariage et à la fête de ses galons ! (*René la serre contre lui*).

HENRIETTE, battant des mains.

A la bonne heure ! Voilà comme je vous aime.

LUCIE, ouvrant la porte au fond.

Madame est servie.

HENRIETTE

Voulez-vous de moi comme convive ?

YVONNE

Reste donc, ma chérie, tu l'as bien gagné. (*Elle va donner le bras à René quand celui-ci revient vers la table*).

RENÉ

Nous allons oublier quelque chose...

HENRIETTE, au fond.

Quoi donc ?

YVONNE, faisant signe qu'elle a la même idée.

Nos deux lettres : nous les mettrons dans la corbeille de noces !

FIN.

RIDEAU.

HENRY DE FARCY DE MALENOE.

Malno, septembre 1898.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

MICHEL DE L'HOSPITAL, avant son élévation au poste de chancelier de France, 2^e partie (1555-1560), par M. E. Dupré-Lasale. — Paris, Albert Fontemoing, éditeur, 1899.

M. E. Dupré-Lasale, conseiller honoraire à la cour de cassation, n'est point un inconnu pour les lecteurs de cette *Revue*. En 1883, je leur présentais une *Notice sur Jacques Bouju*, président au Parlement de Bretagne, substantielle et savoureuse étude sur le XVI^e siècle littéraire, que je citais comme un modèle du genre. En 1886, il m'était donné de parler, ici même, d'un autre ouvrage du même magistrat, des *Discours et Réquisitoires* où la distinction de la forme rehaussait encore la noblesse de la pensée; j'ajouterai que quelques-unes de ces harangues comme « Le droit au bonheur » ou « L'ancienne et la nouvelle magistrature » emprunteraient aujourd'hui aux douloureuses complications de notre vie sociale un intérêt de poignante actualité. Mais j'oublie que le nouveau livre de M. Dupré-Lasale, devenu notre confrère à la Société des Bibliophiles Bretons, plane dans les régions sereines du passé, ou, s'il effleure la politique, ne touche qu'à celle des Guise et des Médicis. C'est la seconde et dernière partie d'un travail des plus complets sur Michel de l'Hospital, avant son élévation à la chancellerie de France; M. Dupré-Lasale a pu écrire deux volumes sur cette période de la vie de l'illustre garde des sceaux — période intéressante et si peu connue que Michelet, toujours sujet à caution, a dit de l'Hospital qu'avant 1560 « il avait cheminé sous terre. »

La phrase du grand historien accrédite une erreur ancienne, car de la notice que le *Parnasse latin moderne* (1808) consacre à Michel de l'Hospital, je détache ces lignes : « Sa profonde connaissance des lois, son génie aussi sublime que vaste dans la politique et l'administration des Etats, l'élevèrent de la simple profession d'avocat à la place éminente de chancelier. » Loin de là : l'Hospital fit un long apprentissage de ses hautes fonctions; dans le précédent volume, dans celui-ci, son biographe nous le montre successivement professeur à l'Université de Padoue, auditeur de Roté à Rome, conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes, chancelier de Marguerite de France, duchesse de Berry, gouverneur des Ecoles de Bourges, premier président de la chambre des comptes, membre du conseil privé du Roi.

Fort loin de « cheminer sous terre », l'illustre magistrat avait marché au grand jour et d'un pas ferme : son élévation à la chancellerie était le couronnement de sa carrière.

Avant de remplir noblement ce rôle de pacificateur qui l'a fait comparer à « un ange de paix dans un siècle de démence et de férocité », Michel de l'Hospital avait bien mérité de son pays et aussi, — puisque l'esprit chez lui valait le cœur — des belles-lettres. En cette période courte et bien remplie (1555-1560) qu'embrasse le tome II de l'ouvrage de M. Dupré-Lasale, nous le trouvons lié avec ses contemporains de marque : Fibrac, l'auteur des *Quatrains*, Jean de Boyssonné, Jean de Morel, Guillaume Aubert, Turnèbe, Dorat qui groupa les astres de la Pléiade, Scévole de Sainte Marthe, peut-être avec Montaigne, sûrement avec les du Bellay, le cardinal, qu'il pressa de revenir de Rome, Joachim, qui traduisit du latin son *Art de régner*. Sa maison réunit l'élite des lettrés de son temps, il y reçoit Ronsard dont il fait un magnifique éloge. Marie-I-Il à Robert Hurault, cousin de son successeur, Hurault de Cheverny, sa fille, qui chantait et jouait du luth, Lazare de Baif est le poète de l'épithalame.

L'Hospital, homme privé, écrivant, deux siècles avant Rousseau et Millevoje, le poème de l'amour et du devoir maternels, ne nous intéresse pas moins que l'Hospital, homme public, protégé des Guise, mais blâmant avec courage les excès des guerres civiles et religieuses, serviteur zélé du roi, mais dédiant au jeune François II cet *Art de régner*, plein d'utiles conseils.

Les vers latins du chancelier, traduits avec autrement de précision et d'élégance, qu'ils ne l'avaient été par Coupé et M. Bandy de Nalèche, ont permis à M. Dupré-Lasale de faire du chancelier un portrait aussi ressemblant que le tableau du Louvre qui orne son beau livre.

O. DE GOURCUFF.

UN OUBLIÉ — GEOFFROY DE PONTLANC, par M. Ernest Rivière. — Rennes, Fr. Simon et Lannion, A. Anger, libraires-éditeurs.

L'histoire de Bretagne est pleine de héros ignorés, qui attendent leur Plutarque. Beaucoup d'entre eux ont obtenu déjà, grâce aux erudits, jaloux des gloires bretonnes, la réparation qui leur est due. Aujourd'hui, M. Ernest Rivière exhume des annales du XIV^e siècle l'intrépide défenseur de Lannion, Geoffroy de Pontblanc, qu'il compare, pour sa lutte

contre une armée, à Horatius Cocles, sur le pont Sublicius et que nous pourrions aussi, à cause de son grand carnage d'Anglais, rapprocher du grand Ferré.

Geoffroy de Pontblanc n'est pas un inconnu ; plusieurs historiens ont mentionné, à la suite de d'Argentré, son sublime fait d'armes et nous attendons la page que dans le tome III de sa magistrale *Histoire de Bretagne*, M. A. de la Borderie ne manquera pas de lui consacrer. Une croix de granit, une plaque commémorative, marquent, à Lannion, la place où tomba le héros ; puissions-nous voir, quelque jour, s'élever le monument déjà projeté par le sculpteur Pierre Ogé, pendant que la poésie d'un nouveau Lud Jan exaltera le noble guerrier que M. Huon de Penanster a donné pour parrain à une rue de Lannion et que M. Ernest Rivière a biographié avec une patriotique éloquence !

Le style de M. E. Rivière est simple, parfois même un peu négligé. Mais son information, très sûre, est puisée aux meilleures sources. Nous avons trouvé notamment chez lui la rectification d'une erreur qui confondait le défenseur de Lannion avec un Geoffroy de Pontblanc, témoin dans l'enquête de canonisation de Charles de Blois ; le rapprochement des dates prouve qu'il s'agit d'un des fils du héros : un autre prit part au Combat des Trente.

Grâce à des photographures (l'une d'elles donne le projet du monument de M. P. Ogé) le « Geoffroy de Pontblanc » de M. Ernest Rivière parle aux yeux comme à l'esprit. Je voudrais le voir entre les mains de tous les jeunes gens, car il commente, par l'exemple, le vers précepte :

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère !

O. DE GOURCUFF.

L'IMMACULÉE CONCEPTION ET LA RENAISSANCE CATHOLIQUE, par Dubosc de Pesquidoux. — Tome I. Tours, Mame ; Paris, Lecoffre, 1899.

« Y a-t-il une renaissance catholique ? » se demande M. le comte de Pesquidoux dans l'introduction de ce beau livre, qui développe et commente avec une vibrante précision son grand ouvrage théologique, *l'Immaculée-Conception*. Le pieux auteur, formant des faisceaux de preuves, en arrive à défier les contradicteurs, il se sent la force d'affirmer « la marche et les progrès » de l'Église catholique au XIX^e siècle. Jamais la lutte ne fut aussi formidable et le triomphe aussi laborieusement acquis. Mais les adversaires les plus acharnés de la religion prouvent sou-

vent, par la violence de leurs attaques, la faiblesse de leurs arguments ; souvent ils donnent raison à Lamennais écrivant : « Le siècle le plus malade n'est pas celui qui se passionne pour l'erreur » ; souvent aussi des conversions subites, des repentirs suprêmes les jettent aux pieds de Dieu méconnu et de la Vierge outragée. Exclusivement consacré à notre chère patrie, ce tome I de la *Renaissance catholique* est le tableau complet de l'essor religieux de la France en ce siècle. Auxiliaires de l'œuvre féconde, quand ils n'en ont pas été les ardents promoteurs, des hommes éminents, des savants comme Pasteur, des soldats comme Lamoricière, des écrivains comme Châteaubriand et Lamartine ont su protéger contre les vents hostiles l'inextinguible flambeau de la foi. A cette foi française, foi généreuse et militante, M. de Pesquidoux appliquerait volontiers la devise héroïque de Paris : *Fluctuat nec mergitur*. Il la voit, plus rayonnante au milieu des épreuves, auréoler le jeune front du nouveau siècle. Les centaines chrétiens du baptême de Clovis et de la première croisade, les imposantes manifestations du culte de Saint-Martin apôtre des Gaules et de Jeanne d'Arc libératrice de la France, l'achèvement de l'église du Vœu national, qui rend à Montmartre sa véritable étymologie de *Mont des Martyrs*, tant de récentes cérémonies publiques et privées parmi lesquelles notre cinquantenaire de Châteaubriand n'est point omis, semblent à M. de Pesquidoux d'heureux symptômes, de sûrs garants de l'avenir. Dieu entende son éloquent prophète !

O. DE GOURCUFF.

M. l'abbé Uzureau, déjà connu par des travaux très documentés sur l'histoire de l'Anjou pendant la période révolutionnaire, publie une notice sur M^{me} Turpault (de Cholet), qui mourut pour sa foi religieuse sur le Champ des Martyrs voisin du chef-lieu de Maine-et-Loire. M^{me} Turpault aurait pu se retrancher derrière le motif respectable qui sauva la vie à bien des jeunes femmes. Elle parut céder d'abord à la tentation, puis regretta ce qu'elle appelait héroïquement un moment de faiblesse. Sa vie avait été celle d'une excellente épouse et mère de famille ; sa mort fut digne d'une sainte. D'après une lettre de son fils adressée à M^r Montaut, évêque d'Angers, M. l'abbé Uzureau nous raconte l'une et l'autre. Sa brochure est un nouveau chapitre du livre d'or de la Vendée royaliste et chrétienne (Angers, Lachèse, éditeur).

O. DE G.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.